Second Session
Fortieth Parliament, 2009

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

Aboriginal Peoples

Chair:
The Honourable GERRY ST. GERMAIN, P.C.

Tuesday, December 8, 2009
Wednesday, December 9, 2009

Issue No. 23

Fortieth and forty-first meetings on:

The federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and on other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada

WITNESSES:
(*See back cover*)

Deuxième session de la
quarantième législature, 2009

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Peuples autochtones

Président :
L'honorable GERRY ST. GERMAIN, C.P.

Le mardi 8 décembre 2009
Le mercredi 9 décembre 2009

Fascicule n° 23

Quarantième et quarante et unième réunions concernant :

Les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

47591-47599

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON ABORIGINAL PEOPLES

The Honourable Gerry St. Germain, P.C., *Chair*

The Honourable Nick G. Sibbeston, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Brazeau
Campbell
Carstairs, P.C.
* Cowan
(or Tardif)
Dyck
Hubley
* LeBreton, P.C.
(or Comeau)
Lovelace Nicholas
Patterson
Peterson
Raine
Stewart Olsen

*Ex officio members

(Quorum 4)

Change in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Peterson replaced the Honourable Senator Merchant (*December 3, 2009*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES PEUPLES AUTOCHTONES

Président : L'honorable Gerry St. Germain, C.P.

Vice-président : L'honorable Nick G. Sibbeston

et

Les honorables sénateurs :

Brazeau
Campbell
Carstairs, C.P.
* Cowan
(ou Tardif)
Dyck
Hubley
* LeBreton, C.P.
(ou Comeau)
Lovelace Nicholas
Patterson
Peterson
Raine
Stewart Olsen

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modification de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Peterson a remplacé l'honorable sénateur Merchant (*le 3 décembre 2009*).

Published by the Senate of Canada

Available from: Public Works and Government Services Canada
Publishing and Depository Services, Ottawa, Ontario K1A 0S5

Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada

Disponible auprès des: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – Les Éditions et Services de dépôt, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, December 8, 2009
(45)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9:32 a.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Gerry St. Germain, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Brazeau, Dyck, Hubley, Patterson, Peterson, Raine, St. Germain, P.C., and Stewart Olsen (8).

In attendance: Tonina Simeone and Marion Ménard, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, February 25, 2009, the committee continued its consideration of the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and of other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*)

WITNESSES:

Gitxsan Hereditary Chiefs:

Elmer Derrick, Chief Negotiator.

Gitxsan Treaty Society:

Gordon Sebastian, Executive Director and Negotiator;

Bev Clifton Percival, Negotiator;

Gordon Gibson, Adviser;

Tex Enemark, Adviser.

The chair made opening remarks.

Mr. Derrick, Ms. Clifton Percival, and Mr. Gibson each made a statement and responded to questions.

At 11:05 a.m., the committee suspended.

At 11:10 a.m., the committee resumed in camera, and, in accordance with rule 92(2)(e), considered a draft agenda.

It was moved that senators' staff be permitted to remain in the room.

The question being put on the motion, it was adopted.

At 11:30 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 8 décembre 2009
(45)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 32, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Gerry St. Germain, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Brazeau, Dyck, Hubley, Patterson, Peterson, Raine, St. Germain, C.P., et Stewart Olsen (8).

Également présents : Tonina Simeone et Marion Ménard, analystes, Service d'information et de recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 25 février 2009, le comité poursuit son étude des responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Chefs héréditaires Gitxsan :

Elmer Derrick, négociateur en chef.

Société des traités Gitxsans :

Gordon Sebastian, directeur exécutif et négociateur;

Bev Clifton Percival, négociatrice;

Gordon Gibson, conseiller;

Tex Enemark, conseiller.

Le président fait une déclaration.

M. Ferguson, Mme Clifton Percival et M. Gibson font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 11 h 5, la séance est suspendue.

À 11 h 10, la séance reprend à huis clos et, conformément à l'article 92(2)e) du Règlement, examine le projet d'ordre du jour.

Il est proposé d'autoriser le personnel des sénateurs à demeurer dans la salle.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 11 h 30, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Wednesday, December 9, 2009
(46)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 6:30 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Gerry St. Germain, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Brazeau, Hubley, Lovelace Nicholas, Patterson, Raine, St. Germain, P.C., and Stewart Olsen (7).

In attendance: Tonina Simeone and Marion Ménard, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, February 25, 2009, the committee continued its consideration of the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and of other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*)

WITNESS:

Congress of Aboriginal Peoples:

Betty Ann Lavallée, National Chief.

The chair made opening remarks.

Ms. Lavallée made a statement and responded to questions.

At 7:20 p.m., the committee suspended.

At 7:27 p.m., the committee resumed in camera and, in accordance with rule 92(2)(e), considered a draft agenda.

It was moved that senators' staff be permitted to remain in the room.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was moved that the committee's proposed trip to New Brunswick, as part of its study on elections under the Indian Act, not take place.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was moved that the clerk of the committee inform the Finance Directorate of the Senate that the funds allocated to the committee for the New Brunswick trip may be clawed back.

The question being put on the motion, it was adopted.

At 7:58 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, le mercredi 9 décembre 2009
(46)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 30, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Gerry St. Germain, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Brazeau, Hubley, Lovelace Nicholas, Patterson, Raine, St. Germain, C.P., et Stewart Olsen (7).

Également présents : Tonina Simeone et Marion Ménard, analystes, Service d'information et de recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 25 février 2009, le comité poursuit son étude des responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

TÉMOIN :

Congrès des Peuples Autochtones :

Betty Ann Lavallée, chef national.

Le président fait une déclaration.

Mme Lavallée fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 19 h 20, la séance est suspendue.

À 19 h 27, la séance reprend à huis clos et, conformément à l'article 92(2)e) du Règlement, examine le projet d'ordre du jour.

Il est proposé d'autoriser le personnel des sénateur à demeurer dans la salle.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé d'annuler le voyage au Nouveau-Brunswick que le comité prévoyait faire dans le cadre de son étude des élections selon la Loi sur les Indiens.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé que la greffière du comité informe la Direction des finances du Sénat que les fonds versés au comité en vue du voyage au Nouveau-Brunswick peuvent être récupérés.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 19 h 58, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Marcy Zlotnick

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, December 8, 2009

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9:32 a.m. to study the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples, and other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada.

Senator Gerry St. Germain (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I call the meeting to order.

Good morning. I welcome all honourable senators, members of the public and all viewers across the country who are watching on CPAC or on the web these proceedings of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples.

I am Senator St. Germain from British Columbia, and I have the honour of chairing this committee. The mandate of this committee is to examine legislation and matters relating to the Aboriginal peoples of Canada, generally. This gives the committee a broad scope to look into issues of all types that touch on matters of concern to First Nations, Metis and Inuit.

The purpose of the public portion of today's meeting is to obtain a briefing from the Gitxsan Hereditary Chiefs and Gitxsan Treaty Society about the Gitxsan alternative governance model, which they have proposed as a means of reconciling their interests with those of British Columbia and Canada.

After we have had time for questions, we will proceed to an in-camera session, during which we will consider future business.

[*Translation*]

Before we hear from our witnesses, I would like to introduce to you the committee members who are in attendance today.

[*English*]

On my left is Senator Brazeau from Quebec. Next to him are Senator Raine from British Columbia and Senator Hubley from Prince Edward Island. On my right is Senator Peterson from Saskatchewan, Senator Patterson from Nunavut and Senator Stewart Olsen from New Brunswick.

Members of the committee, please help me in welcoming our witnesses. We have with us today Mr. Elmer Derrick, Chief Negotiator for the Gitxsan Hereditary Chiefs. He is joined by colleagues from the Gitxsan Treaty Society; namely, Gordon Sebastian, Executive Director and Negotiator; Bev Clifton Percival, Negotiator; Gordon Gibson, Adviser; and Tex Enemark, Adviser.

What a fine group of British Columbians. It does not get any better.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 8 décembre 2009

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 32, pour continuer son étude sur les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis, et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada.

Le sénateur Gerry St. Germain (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : La séance est ouverte.

Bonjour à tous. Je souhaite la bienvenue à tous les honorables sénateurs, aux membres du public présents et à toutes les personnes qui regardent nos délibérations via la CPAC ou Internet.

Je suis le sénateur St. Germain, de la Colombie-Britannique, et c'est moi qui ai l'honneur de présider ce comité qui a pour mandat d'examiner les projets de loi et les questions touchant les peuples autochtones du Canada. Le comité bénéficie ainsi d'une vaste portée lui permettant de se pencher sur différents sujets susceptibles de préoccuper les Premières nations, les Métis et les Inuits.

La partie publique de notre séance d'aujourd'hui permettra aux représentants des Chefs héréditaires Gitxsan et de la Société des traités Gitxsan de nous parler du modèle de gouvernance différent qu'ils ont proposé afin de mieux concilier les intérêts des Gitxsan, de la Colombie-Britannique et du Canada.

Suivra une période de questions après laquelle nous poursuivrons nos discussions à huis clos pour examiner les travaux futurs du comité.

[*Français*]

Avant d'entendre nos témoins, permettez-moi de vous présenter les membres du comité qui sont présents :

[*Traduction*]

À ma gauche, je vous présente le sénateur Brazeau, du Québec. À ses côtés, il y a le sénateur Raine, de la Colombie-Britannique et le sénateur Hubley, de l'Île-du-Prince-Édouard. À ma droite, voici le sénateur Peterson, de la Saskatchewan, le sénateur Patterson, du Nunavut et le sénateur Stewart Olsen, du Nouveau-Brunswick.

Chers collègues, je vous invite à accueillir avec moi nos témoins d'aujourd'hui. Nous recevons M. Elmer Derrick, négociateur en chef, des Cefs héréditaires Gitxsan. Il est accompagné de collègues de la Société des traités Gitxsan; soit Gordon Sebastian, directeur exécutif et négociatrice; Bev Clifton Percival, négociatrice, Gordon Gibson, conseiller; et Tex Enemark, conseiller.

Quel groupe sélect de citoyens de la Colombie-Britannique! Que pourrait-on demander de plus?

Mr. Derrick, I will ask you to make a presentation. I understand there will possibly be three of you who will speak. Mr. Derrick, you have the floor.

Elmer Derrick, Chief Negotiator, Gitxsan Hereditary Chiefs: Thank you, Mr. Chair. First, I would like to thank the Senate committee for allowing us to speak with you this morning. We are here in Ottawa to try to impress upon the government that we need to have a new mandate for our treaty and reconciliation table.

We have been in treaty negotiations for a couple of decades now, and we feel it is time for the Government of Canada and the Government of British Columbia to accommodate our interests and to accommodate the mandate that we are seeking.

It is important for us to tell you the details of what we are asking the Government of Canada for. Therefore, we have forwarded all of our documents to you. I do not think they have all been translated, but we have forwarded several documents that my colleague negotiator, Bev Clifton Percival, will speak to.

As a part of my introductory remarks, I wanted to make some comments with respect to where we have been over the past several decades. A few of us from home, from the Gitxsan Nation, were involved in trying to get changes to the Canadian Constitution in the late 1970s. I was part of a team that was successful in getting section 35 into the Constitution Act, 1982.

After 1982, we started to find our way into Canada. We started the *Delgamuukw v. The Queen* in 1984 and went into court in 1987. We appeared before the Honourable Chief Justice Allan McEachern, and his judgment came down in 1991. We went to the British Columbia Court of Appeal and got what I believe to be a landmark decision in 1997 from the Supreme Court of Canada.

The path that we have followed since then has been focused on negotiating our way into this country. We are always mindful of the objective that our chiefs have directed us to seek, namely, to build a better country. We want to build a better Canada, and we are committed to building a better Canada within the legal framework of this country.

Our chiefs are committed to the full acceptance of the Constitution Acts, 1867 to 1982. We recognize in full the powers, responsibilities and authorities of Canada under section 91 of the Constitution Act, 1867. We also recognize the authorities and powers of British Columbia under section 92 of the same. We bring to the negotiating table our foundation that is built on the section 35 of the Constitution Act, 1982 that recognizes and affirms our Gitxsan rights.

We went into the court, not to try to destroy or take away anything from this country, but to establish a foundation for ourselves. We believe that the *Delgamuukw* decision is a firm

Monsieur Derrick, je vais vous demander de nous présenter votre exposé. Si j'ai bien compris, il est possible que vous soyez trois à faire des déclarations. Monsieur Derrick, la parole est à vous.

Elmer Derrick, négociateur en chef, Chefs héréditaires Gitxsan : Merci, monsieur le président. J'aimerais d'abord remercier le comité sénatorial de nous donner l'occasion de prendre la parole ce matin. Nous sommes venus à Ottawa pour essayer de faire comprendre au gouvernement que nous avons besoin d'un nouveau mandat pour notre table de négociation et de conciliation.

Voilà déjà quelques décennies que nous avons amorcé le processus de négociation d'un traité, et nous estimons que le moment est venu pour que le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique prennent en compte nos intérêts et nous accordent le mandat que nous réclamons.

Nous estimons important de vous exposer les détails de notre requête. Nous vous avons donc transmis toute la documentation pertinente. Certains de ces documents ne sont sans doute pas traduits, mais mon collègue négociateur, Bev Clifton Percival, vous en présentera les grandes lignes.

Je profite de mes remarques préliminaires pour vous parler de notre démarche entreprise il y a plusieurs décennies. Certains membres de la nation Gitxsan ont contribué aux efforts déployés à la fin des années 1970 pour apporter des amendements à la Constitution canadienne. Je faisais d'ailleurs partie de l'équipe qui a réussi à inclure l'article 35 dans la Loi constitutionnelle de 1982.

Après 1982, nous avons commencé à nous faire une place au Canada. Nous avons initié l'affaire *Delgamuukw c. La Reine* en 1984 et nous nous sommes présentés devant le tribunal en 1987. Nous avons comparu devant l'honorable juge en chef Allan McEachern, qui a rendu son jugement en 1991. Nous nous sommes adressés à la Cour d'appel de la Colombie-Britannique avant d'obtenir une décision que je qualifierais d'historique de la Cour suprême du Canada en 1997.

La démarche que nous menons depuis consiste principalement à négocier notre intégration au pays. Nous ne perdons jamais le vue l'objectif que nos chefs nous ont fixé : bâtir un pays meilleur. Nous voulons créer un Canada meilleur et nous sommes déterminés à y parvenir à l'intérieur du cadre législatif de ce pays.

Nos chefs ont reconnu sans réserve la validité des Lois constitutionnelles, de 1867 à 1982. Nous reconnaissons la totalité des responsabilités et des pouvoirs conférés au gouvernement du Canada par l'article 91 de la Loi constitutionnelle de 1867. Nous reconnaissons également les pouvoirs dévolus à la Colombie-Britannique en vertu de l'article 92 de la même loi. Nous basons notre position de négociation sur l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 qui reconnaît et affirme nos droits en tant que Gitxsan.

Nous nous sommes adressés aux tribunaux, non pas pour détruire ce pays ou lui enlever quoi que ce soit, mais bien pour établir un fondement juridique pour notre peuple. Nous estimons

foundation that we can build upon to be a part of this country. We are now asking for the honour of the Crown to meet us halfway in terms of better public policy. There are some very serious issues that we are making a presentation on to the Minister of Indian Affairs and Northern Development tomorrow. Therefore, we wanted to be able to explain this to the Senate committee because you deal with many of these issues as a part of your responsibility to Parliament. We need your help, so we are here to appeal to you today to help track us in developing this very serious public policy.

Before I hand off the responsibility of the presentation to my colleagues here, I wanted to read the decision that came out of the Supreme Court of British Columbia in 1991. It was a very serious piece of legal history. The Chief Justice McEachern, at that time, added some comments to his judgment. I wanted to read a few paragraphs from the comment; namely, Part 22 of the *Delgamuukw* judgment from 1991.

He says:

> Assuming that discussions between both governments and the Indians will continue, I respectfully offer the following for their consideration.
>
> The parties have concentrated for too long on legal and constitutional questions such as ownership, sovereignty, and "rights," which are fascinating legal concepts. Important as these questions are, answers to legal questions will not solve the underlying social and economic problems which have disadvantaged Indian peoples from the earliest times.
>
> Indians have had many opportunities to join mainstream Canadian economic and social life. Some Indians do not wish to join, but many cannot. They are sometimes criticized for remaining Indian, and some of them in turn have become highly critical of the non-Indian community.
>
> This increasingly cacophonous dialogue about legal rights and social wrongs has created a positional attitude with many exaggerated allegations and arguments, and a serious lack of reality. Surely it must be obvious that there have been failings on both sides. The Indians have remained dependent for too long. Even a national annual payment of billions of dollars on Indian problems, which undoubtedly ameliorates some hardship, will not likely break this debilitating cycle of dependence.

The next paragraph I want to read says:

> Some Indians say they cannot live under the paternalism and regulation of the Indian Act, but neither can many of them live without the benefits it provides. Some Indians object to the imposed Band structure created by the Act but

que l'arrêt *Delgamuukw* nous fournit une base solide pour étayer notre intégration au Canada. Nous demandons maintenant à la Couronne de faire son bout de chemin en instaurant des politiques publiques mieux adaptées. Demain, nous allons saisir le ministre des Affaires indiennes et du Nord de questions très importantes. Nous souhaitions donc pouvoir apporter des éclaircissements au comité sénatorial qui doit traiter de bon nombre de ces questions dans le cadre de ses responsabilités à l'endroit du Parlement. Nous avons besoin de votre aide et nous vous demandons donc de nous guider dans l'élaboration de cette politique publique primordiale.

Avant de laisser mes collègues vous présenter notre exposé, j'aimerais vous lire un extrait du jugement rendu par la Cour suprême de la Colombie-Britannique en 1991. Cette décision revêt une grande importance historique. Le juge en chef McEachern avait joint quelques observations à sa décision. Je voudrais donc vous lire quelques paragraphes de ces observations que l'on retrouve à la partie 22 de l'arrêt *Delgamuukw* de 1991.

Voici ce qu'on peut y lire :

> En présumant que les discussions se poursuivront entre les Autochtones et les gouvernements, j'offre respectueusement à leur considération les commentaires suivants.
>
> Depuis trop longtemps, les parties en cause concentrent leurs efforts sur des questions juridiques et constitutionnelles comme celles touchant la propriété, la souveraineté et les « droits », autant de concepts juridiques fascinants. Aussi importantes puissent être ces questions, les réponses qu'on pourra y apporter ne régleront en rien les problèmes socioéconomiques sous-jacents qui désavantagent depuis toujours les peuples autochtones.
>
> Les Autochtones ont profité de nombreuses occasions de s'intégrer au courant principal de la vie sociale et économique du Canada. Certains refusent l'intégration alors que de nombreux autres n'ont pas cette possibilité. Il arrive qu'on leur reproche de demeurer autochtones, ce qui en incite certains à devenir extrêmement critiques à l'endroit de la communauté non autochtone.
>
> Ce dialogue de plus en plus cacophonique à propos des droits légaux et des injustices sociales a donné lieu à des prises de position caractérisées par moult allégations et arguments exagérés et un manque flagrant de réalisme. Il apparaît certes évident que les deux parties ont leurs torts. Les Autochtones sont demeurés trop longtemps dans un état de dépendance. L'injection annuelle de milliards de dollars dans la recherche de solutions aux problèmes autochtones, même si elle permet assurément d'aplanir quelques difficultés, ne parviendra pas à rompre ce cycle débilitant de la dépendance.

Et voici un autre paragraphe dont j'aimerais vous faire lecture :

> Certains Autochtones se disent incapables de vivre sous le paternalisme et la réglementation de la Loi sur les Indiens, mais bon nombreux d'entre eux ne pourraient pas non plus survivre sans les avantages que cette loi leur procure.

> it would be foolish to discard it until something acceptable to a majority of the Indians has been fashioned to take its place.

He goes on to speak about the plaintiffs in this *Delgamuukw* court case:

> Compared with many Indian Bands in the province, the Gitksan and Wet'suwet'en peoples have already achieved a relatively high level of social organization.

In the court case, we presented who we were, what we stand upon and where we wanted to go.

> They have a number of promising leaders, a sense of purpose and a likely ability to move away from dependence if they get the additional assistance they require. . . . I am impressed that the Gitksan and Wet'suwet'en are ready for an intelligent new arrangement with both levels of government.

That is what we have been negotiating for the past two decades.

The last two paragraphs I want to read say:

> There must, of course, be an accommodation on land use which is an ongoing matter on which it will not be appropriate for me to offer any comment except to say again that the difficulties of adapting to changing circumstances, not limited land use, is the principal cause of Indian misfortune.

> Lastly, I wish to emphasize that while much remains to be done, a reasonable accommodation is not impossible. After the last appeal, however, the remaining problems will not be legal ones. Rather they will remain, as they have always been, social and economic ones.

That is what we tried to address in the letter we sent to Minister Strahl, which is included in your package.

My colleague will continue with the presentation.

Bev Clifton Percival, Negotiator, Gitxsan Treaty Society:

(*The witness spoke in her native language.*)

My name is Bev Clifton Percival. I come from the house of Hanamuuxw, from the village of Gitsegukla from the Gitxsan territories. Good morning to each you and thank you for the opportunity to speak to you today.

I will be speaking from a PowerPoint presentation of which you have copies. Just as an overview of the presentation, I will talk about the Gitxsan basics — Gitxsan decision making, watersheds and policies, treaty negotiation activity and a reconciliation model.

> Certains Autochtones s'opposent à la structure de bande imposée par la Loi, mais il serait stupide de s'en départir tant que l'on n'aura pas trouvé un mécanisme de remplacement acceptable pour la majorité des Autochtones.

Le juge parle ensuite des plaignants dans l'arrêt *Delgamuukw* :

> Comparativement à bien d'autres bandes autochtones de la province, les peuples Gitxsan et Wet'suwet'en ont déjà atteint un niveau assez élevé d'organisation sociale.

Cette démarche judiciaire nous a permis d'établir clairement notre identité, nos positions et nos objectifs.

> Ils peuvent compter sur plusieurs leaders prometteurs, une détermination à atteindre des objectifs communs et une capacité latente de s'affranchir de la dépendance si on leur fournit l'aide additionnelle dont ils ont besoin . . . Je suis impressionné de constater que les Gitxsan et Wet'suwet'en sont prêts à conclure un nouvel arrangement sensé avec les deux ordres de gouvernement.

C'est le but visé dans nos négociations au cours des deux dernières décennies.

Permettez-moi de vous lire deux derniers paragraphes :

> Il doit bien sûr y a voir accommodement au sujet de l'utilisation du territoire, une préoccupation constante au sujet de laquelle je dois m'abstenir de formuler des commentaires si ce n'est de répéter que la mauvaise fortune des Autochtones découle principalement de leur difficulté à s'adapter à l'évolution des circonstances, plutôt que des contraintes quant à l'utilisation du territoire.

> En terminant, je dois souligner qu'un accommodement raisonnable demeure possible, même s'il y a encore beaucoup à faire. Une fois le dernier appel entendu, les problèmes qui subsisteront ne seront toutefois pas de nature juridique. Comme toujours, ce sont plutôt les problèmes socioéconomiques qui continueront de sévir.

C'est de cette problématique que nous avons essayé de traiter dans la lettre envoyée au ministre Stahl, lettre que nous avons jointe à la documentation fournie.

Je laisse la parole à ma collègue pour son exposé.

Bev Clifton Percival, négociatrice, Société des traités Gitxsan :

(*Le témoin s'exprime dans une langue autochtone.*)

Je m'appelle Bev Clifton Percival. Je suis de la maison de Hanamuuxw, au sein du village de Gitsegukla dans les territoires Gitxsan. Bonjour à tous et merci de me donner l'occasion de prendre la parole devant vous.

Mon exposé est basé sur un document PowerPoint dont vous avez une copie en main. Pour vous donner un aperçu de ma présentation, je vous parlerai des fondements de la Première nation Gitxsan, de son processus décisionnel, des bassins hydrologiques, des politiques, des activités de négociation de traité et d'un modèle de réconciliation.

I will move to Slide 2. Gitxsan society is matrilineal; that is, membership to and inheritance of property follows the mother's side. When you are a Gitxsan, you are born of a Gitxsan woman.

The most fundamental entity of Gitxsan society is the *wilnaatahl*, sometimes referred to as the *wilp*, singular, or *huwilp*, plural. These are Gitxsan terms for house groups. These are traditional, large extended families, each with a population estimated between 200 and 600 people. Each *wilp*, or house group, holds two to five lineages that determine rank within the *wilp* of the *simoogit* — which is the chief or head of the house — wing chiefs and membership. We come from a matrilineal society that is ranking and is determined by lineage and blood line.

On the characteristics of Gitxsan society, most important is the *liligit*, which is our word for feast hall. This is where one witnesses the *daxgyet*, which is our word for power, of the Gitxsan through a protocol that publicly declares *wilp* business for witness and endorsement of the *huwilp gali ax* Gitxsan. Any business we do as Gitxsan is done in a public fashion, and it is endorsed by the people who come to the feast to witness the business that we carry out. Much forethought and planning takes place before a feast is held. It is not entered into lightly because we need to have the support from many different levels. You will see that as I progress through the presentation to talk about our decision making and how we carry out our business.

All of this is dictated by *ayokim* Gitxsan, which is our word for own laws. We are an oral society, with laws that have been the same since the beginning of time. These ancient laws dictate the conduct of the Gitxsan *simgiigyet*, or the chiefs who are the head of the houses, and the other house groups, the *huwilp*, around inheritance, succession, marriage, adoption, access to property, territory and its resources, trespass, injury, redress of injury and other nation business.

A fundamental term for us is *gwalyeinsxw*; this is our word for inheritance. Each Gitxsan house has its wealth in inheritance assets that are real and unreal, handed down from generation to generation forever, never diminished or extinguished — the *wilnaatahl*, which is the house itself; the *lax yip*, the territories that belong to the house; and the *adaawx*, the oral history. That connects each house to their territory. The *ayook*, which are their crests that are theirs to wear; the *limx ooii*, which are their sacred songs; the *waaimp taa*, which are the names that are part of that house — these are parts of the *gwalyeinsxw*, or the inheritance of the *wilp* and the *huwilp*, and collectively as a nation. In each of the houses, they have the lands, resources, names, songs and crests; and all that is part of their inheritance that they must pass on to the next generation.

These are some of the important dates for the Gitxsan. It was not until the late 1800s that we had first contact. The Indian Act was not implemented in our area until around 1951. At the

Je passe maintenant à la diapositive 2. La société Gitxsan est matrilinéaire, ce qui signifie que l'affiliation et l'héritage de propriété suivent le côté de la mère. Si vous êtes Gitxsan, c'est parce qu'une femme Gitxsan vous a mis au monde.

L'entité la plus fondamentale de la société Gitxsan est le *wilnaatahl*, parfois appelé *wilp*, au singulier, ou *huwilp*, au pluriel. C'est la terminologie Gitxsan pour désigner les regroupements de maisons. Ce sont de grandes familles traditionnelles élargies ayant chacune une population estimée entre 200 et 600 personnes. Chaque *wilp*, ou regroupement de maisons, réunit de deux à cinq lignées qui déterminent le rang qu'occupent au sein du *wilp* le *simoogit* — le chef de la maison —, les chefs adjoints et les membres. Nous sommes issus d'une société matrilinéaire dont la hiérarchie est déterminée par le lignage et les liens du sang.

Parmi les caractéristiques de la société Gitxsan, la plus importante est le *liligit*, notre terme pour désigner la salle des fêtes. On peut y être témoin du *daxgyet*, le pouvoir, dans notre langue, de la Première nation Gitxsan par l'entremise d'un protocole qui consiste à déclarer publiquement les affaires du *wilp* pour les témoins et l'appui du *huwilp gali ax* Gitxsan. Les Gitxsan règlent publiquement toutes leurs affaires avec l'approbation des gens qui assistent au festin pour être témoins du processus décisionnel. Tout festin fait l'objet d'intenses préparatifs et d'une planification minutieuse. Le processus n'est pas pris à la légère, car nous devons nous assurer le soutien de nombreux paliers distincts. Vous pourrez le constater plus loin dans ma présentation lorsque je vous entretiendrai du processus décisionnel et de notre mode de gestion des affaires publiques.

Toutes ces procédures sont dictées par nos lois, que nous appelons *ayokim* Gitxsan. Nous sommes une société fondée sur la tradition orale et nos lois sont demeurées les mêmes depuis le tout début. Ces lois ancestrales dictent la conduite des Gitxsan *simgiigyet*, les chefs responsables des maisons, et des regroupements de maisons, les *huwilp*, au sujet de l'héritage, de la succession, du mariage, de l'adoption, de l'accès à la propriété, du territoire et ses ressources, de la violation du droit à la propriété, des préjudices, de la réparation des préjudices et des autres affaires de la nation.

Le terme *gwalyeinsxw* est fondamental pour nous; il désigne notre héritage. Chaque maison Gitxsan possède sa propre richesse; les actifs réels et irréels sont légués en héritage de génération en génération pour toujours, ils ne diminuent pas et ne disparaissent jamais — le *wilnaatahl*, soit la maison elle-même; le *lax yip*, les territoires appartenant à la maison; et l'*adaawx*, l'histoire orale qui relie chaque maison à son territoire; l'*ayook*, les emblèmes portés par les Gitxsan; les *limx ooii*, soit leurs chants sacrés; les *waaimp taa*, les noms faisant partie de la maison — voilà tous les éléments du *gwalyeinsxw*, l'héritage du *wilp* et du *huwilp*, et l'héritage collectif de la nation. Chaque maison a ses territoires, ses ressources, ses noms, ses chants et ses emblèmes, autant de composantes de l'héritage qu'elle doit transmettre à la prochaine génération.

Voici quelques dates importantes pour le peuple Gitxsan. Le premier contact n'a lieu qu'à la fin des années 1800. La Loi sur les Indiens n'est mise en application dans notre secteur qu'à compter

beginning of the Indian Act, the elected officials were often the hereditary chiefs of that particular community. It was not until the 1970s that there was a change with the free vote, et cetera.

In 1977, the Gitxsan and the Wet'suwet'en, their neighbours to the east, created a declaration of their sovereignty, rights and title. In 1984, the writ for Delgamuukw and Gisday'wa was filed, which was the first court case. In 1987, the court commenced in May for Delgamuukw and Gisday'wa.

The court case actually began in Smithers, with Justice McEachern travelling back and forth to Smithers. However, he soon tired of the journey and moved the entire case to Vancouver, at which time the Gitxsan and the Wet'suwet'en had to raise the funds to bring the witnesses back and forth for the court proceedings. The court went on for over 300 days; and in 1991, the first decision was passed down, as Mr. Derrick talked about; that was March 8, 1991. It was a devastating decision for the Gitxsan and Wet'suwet'en because Justice McEachern had not heard any of the evidence that they had put before him. As a result, the Gitxsan and Wet'suwet'en went before the B.C. Court of Appeal in 1993, where they received a decision that overturned some of what Justice McEachern had dismissed. However, it was not enough, so in June 1997, the Gitxsan and Wet'suwet'en came to Ottawa for one and a half days of hearings before the justices of the Supreme Court of Canada.

In the interim between 1993 and 1997, both the Gitxsan and the Wet'suwet'en had to separate politically and enter the treaty process as their own nations. It is important to note that we entered into the treaty process as a hereditary people because we are the proper title holders of the land. It is different than some of the other nations that have entered as First Nations; we entered as hereditary people. In December 1997, the Supreme Court decision was favourable to us. As a result, we tried to hold reconciliation talks with the Crown right of British Columbia. We achieved a reconciliation agreement, but that agreement focused primarily on lands and resources.

As well, when we went to the treaty process, we were the first table toasted by the province because we would not accept the land selection model that they had offered. Between 1995 and 2001, we had a series of negotiations around reconciliation, and, in 2001, we returned to the treaty table. In 2002, we took the British Columbia Minister of Forests to court over the transfer of the new Skeena licence in which we were successful. In the court decision, Justice Tysoe ruled that the Gitxsan had prima facie rights and title to parts of their territories. As a result, we have had court-ordered negotiations around forestry issues.

In June 2003, we had the Interim Forestry Agreement with the Minister of Forests, which is part of those court-ordered negotiations. In August 2006, we achieved a short-term forestry

de 1951. Dans les premiers temps d'application de la Loi sur les Indiens, les représentants élus sont souvent les chefs héréditaires de la communauté. Ce n'est pas avant les années 1970 que les choses changent avec l'adoption du vote libre, notamment.

En 1977, les Gitxsan et les Wet'suwet'en, leurs voisins à l'est, émettent une déclaration affirmant leur souveraineté, leurs droits et leurs titres. En 1984, on dépose le bref pour Delgamuukw et Gisday'wa, ce qui a été à l'origine de la première cause judiciaire. En mai 1987, le tribunal débute ses travaux pour Delgamuukw et Gisday'wa.

Les premières audiences ont lieu à Smithers, ce qui oblige le juge McEachern à faire des allers-retours vers cette ville. Cependant, il se fatigue rapidement de faire le trajet et déplace toute la cause à Vancouver, ce qui force les Gitxsan et les Wet'suwet'en à trouver des fonds pour le transport des témoins. Les délibérations se poursuivent pendant 300 jours pour aboutir, le 8 mars 1991, au premier jugement dont M. Derrick vous parlait tout à l'heure. C'est une décision dévastatrice pour les Gitxsan et les Wet'suwet'en, car le juge McEachern n'a tenu compte d'aucun des éléments portés à son attention par ces Premières nations. En 1993, les Gitxsan et les Wet'suwet'en s'adressent donc à la Cour d'appel de la Colombie-Britannique dont la décision confirme une partie des éléments rejetés par le juge McEachern. Comme cela n'est toutefois pas suffisant, les Gitxsan et les Wet'suwet'en se présentent à Ottawa en 1997 pour une journée et demie d'audience devant les juges de la Cour suprême du Canada.

Dans l'intervalle entre 1993 et 1997, les Gitxsan et les Wet'suwet'en doivent se séparer du point de vue politique et commencer à négocier un traité pour leurs nations respectives. Il est important de noter que nous entreprenons le processus de négociation en partant du principe que nous sommes les héritiers légitimes des titres sur le territoire, ce qui nous distingue de certains autres peuples qui y ont participé en tant que première nation. En décembre 1997, la Cour suprême du Canada rend une décision qui nous est favorable. Nous amorçons donc des pourparlers de conciliation avec les représentants de la Couronne en Colombie-Britannique. Nous en arrivons à un accord de conciliation, mais celui-ci porte principalement sur les territoires et les ressources.

En outre, nous sommes le premier groupe à être écarté du processus de négociation d'un traité par la province, parce que nous refusons le modèle de sélection des territoires qui est proposé. Entre 1995 et 2001, nous tenons une série de pourparlers relativement à la conciliation avant de retourner à la table de négociation d'un traité en 2001. En 2002, nous intentons une action en justice contre le ministre des Forêts de la Colombie-Britannique relativement au transfert du permis de New Skeena. Dans sa décision rendue en notre faveur, le juge Tysoe indique que les Gitxsan détiennent d'emblée les droits et les titres pour certaines portions de leurs territoires. S'ensuivent des négociations imposées par le tribunal concernant les questions de foresterie.

En juin 2003, ces négociations aboutissent à une entente intérimaire conclue avec le ministre des Forêts. En août 2006, nous en arrivons avec le même ministre à une entente à court

negotiation agreement with the Minister of Forests. We are about to begin negotiations on a long-term forestry agreement to complete a series of negotiations dealing with Justice Tysoe's 2002 decision.

In the spring of 2007, we were part of the environmental assessment panel that dealt with Kemess Mine. In its decision, the panel recognized our law for peace and our oral histories. Since 2006, we have had the reconciliation and exploration process with B.C. and Canada on our treaty table.

In terms of decision making of the *wilp* — the house group — issues can be brought forward from many sources and can be debated openly in the house. *Sayt giim goot*, to be of one heart, is sought and this becomes the position of the *wilp*, or house group. Advice is sought from the *nigwoot*, which is our father side, and *niidihl*, which is the opposite clan in our community. Consensus of the greater benefit of the collective interests is used when we make decisions as a house.

Those decisions would move up to the *gal tsup*, our word for community. The respective *huwilp*, or house groups, of the *gal tsup* will meet to state their positions. The *simoogit*, or head of the house, may speak or may have a *squinlitxwt*, a speaker who does the speaking for them. We will achieve consensus at the community level.

From there, we go up to the assembly of the *huwilp gali aaxs* Gitxsan, which means all the Gitxsan house groups, where we hear the house positions, the report on community meetings, and full debate can occur on an issue again. We identify at this point if *sayt giim goot*, to be of one heart, is present, and if it is, there will be determination of an implementation plan for a decision on behalf of the Gitxsan. First and foremost is the collectivity of all decisions.

Throughout this process, complex relationships exist and connections are very intricate. Terms for extended family and roles are clearly delineated. I come from the house of Hanamuuxw, and I have a father side and a grandfather side. I am a father side to some, and I am a grandfather side to others. When decision making occurs, all these things have to be taken into consideration. It is not entered into lightly. We have to think of the collective interests and positions expressed in the decision-making process. There must be support at all levels — within the house, within the community and amongst all the *huwilp*, house groups, before a decision is implemented. No one group can be completely independent; our system is interdependent because of its social responsibilities to other house members and house groups.

I will move to a visual representation of the decision making. We have *wilsaleks*, the father side; *gal tsup*, the community; *gali aaks* Gitxsan, all of the Gitxsan house groups; and *niidihl*, the opposite clan in the community. In my community, I am a

terme dans le domaine de la foresterie. Nous nous apprêtons à entreprendre les pourparlers en vue d'un accord à long terme, toujours dans le cadre du processus de négociation lancé par la décision rendue en 2002 par le juge Tysoe.

Au printemps 2007, nous faisons partie de la commission d'évaluation environnementale pour le projet de mine à Kemess. Dans sa décision, la commission reconnaît notre droit de la paix et notre tradition orale. Depuis 2006, nous participons à un processus de conciliation et d'exploration avec la Colombie-Britannique et le Canada à notre table de négociation.

Quant au processus décisionnel du *wilp* — le regroupement de maisons —, des problèmes peuvent être soulevés par plusieurs sources et faire l'objet d'un débat ouvert dans la maison. Le *Sayt giim goot*, ou consensus, est recherché et devient la position du *wilp*. On demande conseil au *nigwoot*, le côté du père, et au *niidihl*, le clan opposé au sein de la communauté. Les décisions sont prises dans la maison en utilisant le consensus au profit des intérêts collectifs.

Ces décisions sont ensuite soumises au *gal tsup*, notre vocable pour désigner la communauté. Les différents *huwilp*, ou regroupements de maisons, du *gal tsup* se réunissent pour présenter leurs positions. Le *simoogit*, ou chef de maison, peut prendre la parole ou désigner un *squinlitxwt*, un orateur qui le fera en son nom. Nous dégageons ainsi un consensus à l'échelle de la communauté.

Nous nous adressons ensuite à l'assemblée des *huwilp gali aaxs* Gitxsan, qui représente tous les regroupements de maisons Gitxsan. On peut y entendre les positions des huwilp et le compte rendu des réunions de la communauté, ce qui peut donner lieu à un nouveau débat complet sur les problèmes soulevés. Nous devons déterminer s'il y a *sayt giim goot*, c'est-à-dire consensus, et, le cas échéant, établir un plan de mise en œuvre au nom du Gali aaxs Gitxsan. C'est la collégialité de toutes les décisions qui prime.

Tout au long du processus, il se tisse un réseau complexe de relations et de liens. Les conditions applicables à la famille élargie et les rôles sont clairement définis. Je suis de la maison de Hanamuuxw où il y a un côté du père et un côté du grand-père. Je représente moi-même le côté du père pour certains, et celui du grand-père pour d'autres. Lorsqu'une décision est prise, tous ces éléments doivent être pris en compte. Il ne faut pas prendre ces choses à la légère. Nous devons considérer l'intérêt collectif et les points de vue exprimés lors du processus décisionnel. On doit apporter du soutien à tous les niveaux — dans la maison, à l'intérieur de la communauté et au sein de tous les *huwilp*, regroupements de maisons — avant qu'une décision puisse être mise en œuvre. Aucun groupe ne peut fonctionner indépendamment des autres; notre système est basé sur l'interdépendance découlant des responsabilités sociales qui incombent aux autres membres de la maison comme aux autres regroupements de maisons.

Voici maintenant une illustration visuelle du processus décisionnel. Nous avons ici le *wilsaleks*, le côté du père; le *gal tsup*, la communauté; le *gali aaks* Gitxsan, l'ensemble des regroupements de maisons Gitxsan; et le *niidihl*, le clan opposé au

fireweed, or *gisgaast*, and my *niidihl* is the frog, or *ganeda*. Your *niidihl*, opposite clan, must support the decisions you make. When our house makes a decision, we must have support from within our house, from our *niidihl*, from our father side and from the community. It then goes to the nation, where we must have support before a decision is moved forward.

I will move on to the impacts on the Gitxsan. The Gitxsan have experienced the full force of colonialism from flu epidemics, tuberculosis outbreaks, residential schools, welfare sweeps of the 1970s, institutionalized racism, to the policies of the Crown designed to assimilate them completely into Euro-society. Despite this, our ancestors held firm and actively resisted these continuous and repeated attacks on their *oojin*, their personal spirit. Our ancestors held firm to our teachings, during the bands of the potlatches, they were held in a variety of forms; the teachings were never given up. Our business and our nation continued to move forward.

The Gitxsan have pursued everything from our own system. We show our respect to each house group through their head chiefs and members. We hold names that are eternal. New people take on the responsibility, but the names live on. This is different than the imposed Indian Act chiefs who are changed every two years. We are an ancient people who will go on forever. Our names are some of the oldest on the Northwest Coast. They are more than 10,000 years old.

Sustainable watershed planning has been the main tool advanced to articulate Gitxsan interests. Our territories cover 33,000 square kilometres. We have nine watersheds: Upper Skeena, Middle Skeena, Suskwa, Sustut, Babine, Kispiox, Nass, Gitsegukla and Lower Skeena. The *Delgamuukw* decision in 1997 provided good tools for this process. For example, the existence of rights and title; reconciliation of the pre-existence of Gitxsan society with the Crown; exclusive use and occupation of our lands; the right to choose to what uses the lands may be put, including a concept of sustainability that aligns with our laws and beliefs; an economic component to our right; and a right to earn a modest living. This is the foundation of the work with which we have moved forward with respect to reconciliation with the Crown.

The principles guiding our watershed planning are full-cost accounting; environmental assessment, which is key; and ecosystem management. It involves a five-stage process that creates a process to articulate our interests. It provides for sustainable planning and has spin-offs for the entire region. Inheritance, or *gwalyeinsxw*, is the sustainability of the Gitxsan and involves the protection of the people, the land and the culture.

sein de la communauté. Dans ma communauté, je suis un épilobe, ou *gisgaast*, et mon *niidihl* est la grenouille, ou *ganeda*. Votre *niidihl*, le clan opposé, doit appuyer les décisions que vous prenez. Lorsque notre maison prend une décision, elle doit compter sur le support des membres de la maison, de son *niidihl*, du côté du père et de la communauté. Il faut ensuite s'assurer du soutien de la nation avant de pouvoir aller de l'avant.

Je vous parle maintenant des impacts sur la Première nation Gitxsan. Les Gitxsan ont vécu tous les aspects de l'expérience du colonialisme. Des pandémies de grippe aux épidémies de tuberculose en passant par les pensionnats, les vagues d'aide sociale des années 1970, le racisme institutionnalisé et les politiques de la Couronne visant à les assimiler à la société d'origine européenne. Malgré tout, nos ancêtres ont tenu bon et ont su résister aux attaques incessantes à l'endroit de leur *oojin*, leur esprit personnel. Nos ancêtres s'en sont tenus à nos enseignements, à l'occasion des conseils et des cérémonies, que l'on tenait sous différentes formes. Ils n'ont jamais renoncé à ces enseignements. Notre nation et nos affaires n'ont pas cessé d'aller de l'avant.

Le peuple Gitxsan a tout conservé de son propre système. Nous montrons notre respect à chacun des regroupements de maisons par le biais de leurs membres et de leurs chefs. Nous avons des noms qui sont éternels. De nouvelles personnes peuvent assumer les responsabilités, mais nos noms ne s'éteignent pas. C'est bien différent de la situation des chefs imposés par la Loi sur les Indiens qui changent tous les deux ans. Nous sommes un peuple ancien qui vivra éternellement. Nos noms sont parmi les plus anciens sur la côte Nord-Ouest. Ils remontent à plus de 10 000 ans.

La planification durable des bassins hydrologiques a été le principal outil mis à contribution pour faire valoir les intérêts du peuple Gitxsan. Nos territoires couvrent 33 000 kilomètres carrés. Nous avons neuf bassins hydrologiques : Upper Skeena, Middle Skeena, Suskwa, Sustut, Babine, Kispiox, Nass, Gitsegukla et Lower Skeena. L'arrêt *Delgamuukw* de 1997 a fourni plusieurs bons outils pour ce processus. Citons par exemple l'existence des droits et des titres, la conciliation de la préexistence de la société Gitxsan et de la souveraineté de la Couronne; l'utilisation et l'occupation exclusives de nos territoires; le droit de déterminer le mode d'utilisation des terres, notamment suivant un concept de durabilité tenant compte de nos lois et croyances; les composantes économiques découlant de nos droits; et le droit de gagner sa vie modestement. Ce sont là les fondements des efforts que nous avons déployés dans le cadre du processus de conciliation avec la Couronne.

Les principes guidant cette planification sont la méthode du coût complet, l'évaluation environnementale, un élément essentiel, et la gestion écosystémique. Cette planification s'articule autour d'un processus en cinq étapes témoignant clairement de nos intérêts. Le processus permet une planification durable qui a des répercussions dans toute la région. Le concept d'héritage, ou *gwalyeinsxw*, assure la perennité de la nation Gitxsan grâce à la protection des gens, de la terre et de la culture.

Over the last five years, we have done much work around policy. We have taken the time to create policies based on who we are as Gitxsan, while creating an opportunity to reconcile those interests with Crown legislative objectives. We have taken the legislative objectives of the Crown and our interests to try to create an area of common ground where we can work together to make plans and decisions on the territories for development or other purposes.

Our policies are on water, including fish; oil and gas; forestry; and, more recently, we are finalizing policies on minerals and wildlife. We have undertaken these efforts to find common ground to work together in implementing our interests on decision making, economics and sustainability on Gitxsan territories.

The policies look at the environment and biodiversity, pollution and contaminants, and protection measures. They are based on our inherent right to decide land use and management of the resources. They look at the conduct of user groups, and they also deal with compliance and enforcement of Gitxsan policies, which is part of our own laws; we have the laws of access, trespass and destruction, and they are implemented into the policies.

I will move to page 10, Gitxsan interests and engagement. The policies provide a framework to engage the Gitxsan, *simgüigyet* and *huwilp*. Being engaged in the watershed planning, we have had the opportunity to engage with industry, both from the individual *wilp*, or house level, and the *huwilp*, or the watershed level.

Currently, we have interest in power projects. We have been working actively on the Northwest Transmission Line and the Enbridge Northern Gateway Pipeline. The Enbridge Northern Gateway Pipeline does not go directly through our territories, but we have an interest should there be any problems in the project itself. We are open to exploring joint ventures that can accommodate our interests and engage in respectful partnerships that are mutually beneficial.

We have undertaken financial investment in oil-and-gas-identification technology. We have a short-term forestry agreement with the Crown, and an agreement with Fisheries and Oceans Canada that is more than 20 years old, where they recognize the hereditary chiefs, our fishing sites and our ability to provide scientific data. It is our data that is used as part of the allocation process on the Skeena tributary.

We have purchased a major forest licence within our territories and entered into joint ventures by watershed. We have a co-gen project in one of our watersheds. There has been mining exploration agreements achieved with watersheds, chiefs and house groups. We have done fisheries ventures, and we have had inland fishing for more than 15 years, each summer, for the house groups on the fishing sites. We have people talking to us about

Au cours des cinq dernières années, nous avons déployé des efforts considérables au chapitre des politiques. Nous avons pris le temps d'établir des politiques qui sont fondées sur notre identité en tant que peuple Gitxsan, tout en permettant de concilier nos intérêts et les objectifs législatifs de la Couronne. Nous pourrons ainsi travailler de concert pour élaborer des plans et prendre des décisions, notamment en matière de développement du territoire.

Nos politiques portent sur les étendues d'eau et les poissons; le pétrole et le gaz naturel; les forêts; et, plus récemment, les minéraux, la faune et la flore. Ces efforts sont un premier pas vers un terrain d'entente pour faire valoir nos intérêts dans les prises de décisions au niveau de l'économie et de la durabilité des ressources sur les territoires du peuple Gitxsan.

Les politiques concernent l'environnement et la biodiversité, la pollution et les contaminants ainsi que les mesures de protection. Elles sont fondées sur notre droit inhérent de gérer l'utilisation des terres et des ressources. Elles tiennent compte de la conduite des groupes d'usagers et assurent la mise en application des lois du peuple Gitxsan en matière d'accès, de violation du droit de propriété et de destruction.

J'en suis à la page 10 qui traite des intérêts et de l'engagement du peuple Gitxsan. Les politiques procurent un cadre pour la mobilisation des *simgüigyet* et des *huwilp* de la nation Gixsan. Notre participation à la planification durable des bassins hydrologiques nous a permis de collaborer avec l'industrie tant au niveau du *wilp*, soit de la maison, que du *huwilp*, pour l'ensemble du bassin.

Nous nous intéressons actuellement aux projets liés à l'énergie. Nous collaborons ainsi activement aux projets du réseau de Northwest Transmission Line et du pipeline d'Enbridge Northern Gateway. Ce pipeline ne passe pas directement sur nos territoires, mais nous suivons de près la situation au cas où des problèmes surviendraient. Nous sommes ouverts à l'idée d'entreprises communes qui tiendraient compte de nos intérêts en établissant des partenariats équitables et profitables pour toutes les parties.

Nous avons investi dans les techniques d'identification du pétrole et du gaz naturel. Nous avons conclu une entente à court terme avec la Couronne dans le secteur forestier ainsi qu'un accord qui remonte à plus de 20 ans avec Pêches et Océans Canada, qui reconnaît ainsi nos chefs héréditaires, nos sites de pêche et notre capacité de fournir des données scientifiques. Ce sont d'ailleurs nos données qui sont utilisées dans le cadre du processus d'allocation pour l'affluent de la rivière Skeena.

Nous avons acquis un permis forestier important pour nos territoires traditionnels en plus de créer des entreprises communes pour nos bassins hydrographiques. Nous avons notamment un projet de centrale de cogénération dans l'un de ces bassins. Des ententes d'exploration minière ont été conclues au niveau des bassins, des chefs et des regroupements de maisons. Dans le cadre de coentreprises, des regroupements de maisons se livrent à la

pellet-plant initiatives. More recently, we signed an MOU on carbon credits with the premier's office in British Columbia, and we look forward to that project.

Slide 11 gives you a visual map of the Gitxsan territories, the nine distinct watersheds and the 33,000 square kilometres of territory. Each watershed has entered into an inter-*wilp* agreement, which means they recognize each other as being members of that watershed and agree to work collectively on issues of collective interest. Each watershed has also signed a watershed trust document, again acknowledging each *wilp* and territory and that they will move together on issues. Accommodation of Gitxsan interests is the goal of reconciliation in agreement with Crown or third parties.

The objective is to protect the Gitxsan *huwilp*, to protect our section 35 rights and lawmaking within the structure of section 91 and 92 of the Constitution, 1867 with the proviso of full accommodation of our interests. The Gitxsan hereditary system includes our own governance structure that we use for ourselves. The Gitxsan can continue under the Canadian Constitution rather than the "Gitxsan Constitution," which is part of the current treaty model.

I will now go through some of activity that has happened on the treaty table. In June 2006 at a chief negotiators meeting, we asked for a lockdown session to begin to look at the hard issue of governance and to the look at the lack of our wanting to have the land selection or modified rights. We sent a letter to the federal and provincial sides. The British Columbia Treaty Commission, BCTC, took the lead upon our request.

It was not until March of the following year that we received agreement from all that we could proceed. Chief Commissioner Stephen Point agreed to facilitate the process with the Gitxsan, Canada and British Columbia. The first meeting was held in April 2007. It was not a process as definitive as we had expected it to be because we had wanted to look at constitutional law and current case law. Nonetheless, we took the opportunity.

Slide 13 covers more in-depth discussions. Under current treaties, the general provisions of each treaty sign away the section 35 rights. As well, they give up the protection of section 91.24. There is no legal protection of the "Constitution" that they are asked to provide and to endorse for First Nations.

In terms of the issue, British Columbia restricts Gitxsan governance to "Gitxsan lands." This is an infringement on our perspective and lacks accommodation. Canada views the "Gitxsan Constitution" operating on Gitxsan lands, which are more or less reserves, and the Gitxsan are not interested in that.

pêche dans les eaux intérieures chaque été depuis plus de 15 ans. Des gens nous parlent de projets d'usines de fabrication de granulés. Nous avons signé tout récemment un protocole d'entente très prometteur avec le cabinet du premier ministre de la Colombie-Britannique au sujet des crédits carbone.

La diapositive 11 vous offre un aperçu visuel du territoire de 33 000 kilomètres carrés occupé par le peuple Gitxsan, avec ses neuf bassins hydrologiques distincts. Chaque bassin hydrologique est géré en vertu d'une entente conclue entre les *wilp* qui reconnaissent ainsi leur appartenance au même bassin et la nécessité de travailler ensemble dans l'intérêt de la collectivité. Les autorités responsables des différents bassins ont en outre signé un accord de fiducie qui reconnaît aussi chaque *wilp* du territoire et la volonté de conjuguer les efforts de chacun. Le respect des intérêts du peuple Gitxsan prime dans les accords conclus avec la Couronne ou les tierces parties.

Dans le but de protéger les *huwilp* de la nation Gitxsan, on s'emploie à faire appliquer nos droits découlant de l'article 35 et à faire en sorte que les lois respectent la structure des articles 91 et 92 de la Constitution de 1867 et la condition formelle d'une satisfaction totale de nos intérêts. À l'intérieur du système héréditaire de la nation Gitxsan, on retrouve le régime de gouvernance que nous utilisons. Le peuple Gitxsan peut demeurer soumis à la Constitution canadienne, plutôt que d'être assujeti à une constitution particulière comme le veut le modèle de traité actuel.

Je vais maintenant vous parler des activités qui ont eu cours à la table de négociation de traité. Lors d'une réunion des chefs négociateurs tenue en juin 2006, nous avons demandé une séance fermée pour amorcer l'examen des questions concrètes liées à la gouvernance et à notre réticence à accepter les concepts de choix des terres et de droits modifiés. Nous avons alors envoyé une lettre au gouvernement fédéral et une autre au gouvernement provincial. La British Columbia Treaty Commission a pris le relais pour assurer le suivi de notre demande.

Ce n'est qu'au mois de mars de l'année suivante que toutes les instances nous ont confirmé que nous pouvions aller de l'avant. Le commissaire en chef Stephen Point a accepté de faciliter les liaisons entre les Gitxsan, le Canada et la Colombie-Britannique. La première rencontre a eu lieu en avril 2007. Le processus ne correspondait pas exactement à nos attentes, car nous aurions voulu examiner la loi constitutionnelle et la jurisprudence. Nous avons néanmoins décidé de profiter de l'occasion.

La diapositive 13 traite des discussions plus approfondies qui ont été tenues. En vertu des dispositions générales des traités reconnus, les signataires renoncent aux droits prévus à l'article 35. Ils abandonnent également la protection offerte en application de l'article 91.24. Il n'existe aucune forme de protection légale découlant de la « Constitution » que l'on demande de fournir et d'approuver pour les Premières nations.

Parmi les problèmes à régler, il y a le fait que la Colombie-Britannique limite la gouvernance du peuple Gitxsan aux « terres du peuple Gitxsan ». Il s'agit d'une violation de nos droits qui ne respecte pas le principe d'accommodement. Le Canada tient pour acquis que la « Constitution du peuple Gitxsan » s'applique sur

The only Gitxsan lands under this process would be 3 per cent of the traditional territories; that would be 3 per cent of 33,000 square kilometres. This is another infringement that lacks accommodation.

I will move to the current landscape on treaties. People have signed away sections 35 and 91.24. First Nations must accept the transfer of section 91.24 to section 92, fee simple. There is no change of government mandates at our tables because of this. Taikeke Alfred characterizes it as surrendering rights for money, and it has knocked out the intent of the New Relationship, which is the British Columbia agreement, and killed the Transformative Change Accord.

The first real movement we had in our facilitated process with the British Columbia Treaty Commission was British Columbia to provide a list of principles for Gitxsan governance; Canada to provide a list of principles for Gitxsan government; and the Crown needs to review direction with their mandates; that is, policies and legislation.

The opportunity we see is to create a system that gives full recognition of the Gitxsan within section 35 and as a hereditary people. It does not limit or infringe upon our rights in order to get a treaty, as it is a means of reconciliation but should not infringe us in the process. This goes to the *Delgamuukw* decision, which talks about the reconciliation with the Crown with the pre-existence of Gitxsan society. We should not have to change to achieve reconciliation with the Crown.

Next, we have a diagram. On the left side is the current situation where we have delegated powers. On the right side, our goal is to have a more effective relationship with the Crown that we may interface on government-to-government decisions on land use and planning.

You also have another diagram that shows the *gim litxwid*, all the houses of the Gitxsan and how they would oversee the lands and resource management issues. Within that, you will find a division for each of the policy areas that we have done work on.

I have a quote from Gwis Gyen, *Delgamuukw*, 1987:

> All Gitksan people use a common law. This is like an ancient tree that has grown the roots right deep into the ground. This is the way our law is. It's sunk; this big tree's roots are sunk deep into the ground, and that's how our law is.

les terres du peuple Gitxsan, qui correspondent pour ainsi dire à des réserves, mais cela ne nous intéresse pas. Les terres régies par cette Constitution représenteraient seulement trois pour cent de nos territoires traditionnels; soit trois pour cent de 33 000 kilomètres carrés. C'est une autre violation de droits qui va à l'encontre du principe d'accommodement.

Voici un aperçu de la situation actuelle pour ce qui est des traités. Les peuples signataires ont renoncé à leurs droits prévus aux articles 35 et 91.24. Les Premières nations doivent accepter un transfert de l'article 91.24 à l'article 92, en fief simple. Par conséquent, il n'est pas question de changement dans les mandats du gouvernement à nos tables de négociation. Taikeke Alfred a indiqué que cela équivalait à abandonner ses droits en échange de sommes d'argent, ce qui coupait court à l'intention de l'Entente concernant une nouvelle relation, conclue avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, tout en dynamitant l'Entente sur le changement transformateur.

Dans le cadre du processus facilité par la British Columbia Treaty Commission, les premiers progrès véritables ont été réalisés lorsque la province a fourni une liste de principes pour la gouvernance du peuple Gitxsan; le Canada a aussi élaboré sa propre liste de principes à ce sujet et la Couronne doit revoir l'orientation des mandats au chapitre de l'élaboration des politiques et des lois.

Nous croyons qu'il est possible de créer un système qui reconnaît pleinement le peuple Gitxsan comme un peuple héréditaire dans l'application de l'article 35. On ne devrait d'aucune manière limiter ou supprimer notre droit de ratifier un traité, car c'est notre moyen de parvenir à la conciliation. Cela nous ramène à l'arrêt *Delgamuukw* qui traite de la nécessité de concilier la reconnaissance de la préexistence du peuple Gitxsan et la souveraineté de la Couronne. Nous ne devrions pas avoir à changer pour réussir la conciliation avec la Couronne.

Je vous invite à regarder le diagramme de la page suivante. Du côté gauche, nous avons la situation actuelle avec les pouvoirs qui nous sont délégués. À droite, notre objectif consiste à établir une relation plus efficace avec la Couronne aux fins des décisions à prendre entre gouvernements au sujet de la planification et de l'utilisation des terres.

Vous avez ensuite un autre diagramme qui illuste le *gim litxwid*, c'est-à-dire l'ensemble des maisons du peuple Gitxsan et leur mode d'interaction dans la gestion des terres et des ressources. À l'intérieur de cette structure, vous noterez les différentes divisions responsables des secteurs stratégiques dans lesquels nous sommes intervenus.

Je cite maintenante Gwis Gyen, *Delgamuukw*, 1987 :

> Tous les Gitxsan utilisent un code de lois commun. Notre code de lois est comme un vieil arbre dont les racines sont profondément ancrées dans le sol. Les racines de cet arbre énorme sont enfoncées très loin dans la terre, et c'est ainsi aussi que nous voyons notre code de lois.

You then have pictures of houses on the Gitxsan territory, as well as a map, which is the map we used in court. I will now turn it over to my colleague, Mr. Gibson.

Gordon Gibson, Adviser, Gitxsan Treaty Society: Chair and senators, it is an honour to be here as a member of the Gitxsan negotiating team. You have heard something of the history, culture and society of the Gitxsan. My job today is to describe the Gitxsan position to governments from a constitutional perspective, because we are truly blazing a new trail in reconciliation in this country.

We accept and respect the Constitution Act of Canada, as Chief Derrick said, and we accept the responsibilities of Canada and British Columbia under sections 91 and 92. As Gitxsan, we claim our rights flowing from the Canadian Charter of Rights and Freedoms available to all Canadians; section 35 of the Constitution Act, 1982; and common law as articulated by the Supreme Court of Canada in *Delgamuukw* and other rulings. The task for all our negotiators is to reconcile these realities in a constructive way.

We have always been Gitxsan from time immemorial and we claim the right to continue as Gitxsan in free and voluntary association under the Charter, under our traditions, *ayook*, or law, and the leadership of the our *simgiigyet,* or hereditary chiefs.

We wish to cease being Indians. We were made Indians long ago by the Government of Canada without our permission. As a result, we were restricted to small parcels of land and our traditional territories were unlawfully taken, exploited and, in many cases, ruined for generations. An alien system of governance and regulation was imposed upon us under the Indian Act that resulted in the poverty and misery of the people. We wish this to end.

Throughout our territory, we wish an end to Indian governments with authority over Gitxsan. We seek an end to the federal subsidies payable to band governments and a transfer of these funds and such others as may be required to the province to accept their responsibility to us as ordinary citizens.

We wish our political rights henceforth to be and be governed as ordinary Canadians and British Columbians voting in elections, paying taxes, receiving services and obeying laws.

We appreciate that such an important change has complexities and will have implications for thousands of persons. There are 13,000 Gitxsan within our territory and many neighbours of other nations, and others. We wish to work our way through these changes in full consultation with all parties, with the intention of equity and fairness to all concerned.

Vous avez ensuite quelques photos de maisons situées dans le territoire du peuple Gitxsan, puis la carte que nous avons utilisée devant le tribunal. Je vais maintenant laisser la parole à mon collègue, M. Gibson.

Gordon Gibson, conseiller, Société des traités des Gitxsan : Monsieur le président, honorables sénateurs, c'est un honneur d'être ici à titre de membre de l'équipe de négociation des Gitxsan. Nous vous avons décrit un peu l'histoire, la culture et la société des Gitxsan. Mon travail aujourd'hui consiste à exposer la position des Gitxsan face aux gouvernements, dans une perspective constitutionnelle, étant donné que ce pays réalise véritablement des avancées concrètes en matière de réconciliation.

Nous acceptons et respectons la Loi constitutionnelle du Canada, comme le chef Derrick l'a mentionné, et nous acceptons les responsabilités du Canada et de la Colombie-Britannique en vertu des articles 91 et 92. Nous, Gitxsan, revendiquons nos droits découlant de la Charte canadienne des droits et libertés, qui s'applique à tous les Canadiens, ainsi que de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 et de la common law, telle qu'interprétée par la Cour suprême du Canada dans le jugement *Delgamuukw*, entre autres. La tâche de tous nos négociateurs consiste à concilier ces réalités de manière constructive.

La nation des Gitxsan existe depuis des temps immémoriaux et nous réclamons le droit de préserver notre identité selon la liberté d'association garantie par la Charte, nos traditions ou nos lois, les *ayookw*, et l'autorité de notre *simgiigyet*, c'est-à-dire de nos chefs héréditaires.

Nous souhaitons cesser d'être des Indiens. Il y a longtemps, le gouvernement du Canada a fait de nous des Indiens sans notre permission. Ainsi, nous étions relégués à de petites parcelles de terrain, et notre territoire traditionnel nous a été usurpé, avant d'être exploité et, dans bien des cas, ruiné pour des générations. On nous a imposé un système de gouvernement et de réglementation qui nous était étranger par l'application de la Loi sur les Indiens, ce qui a causé la pauvreté et la misère de notre peuple. Nous voulons mettre un terme à cette situation.

Sur l'ensemble de notre territoire, nous désirons mettre fin aux gouvernements autochtones qui décident pour les Gitxsan. Nous voulons que soient abolies les subventions fédérales aux gouvernements de bande et que cet argent et tous les fonds nécessaires soient transférés à la province pour qu'elle assume ses responsabilités envers nous, en nous considérant comme des citoyens ordinaires.

Nous aspirons à exercer des droits politiques, c'est-à-dire à être traités comme de simples Canadiens et Britanno-Colombiens qui votent, paient des taxes, reçoivent des services et respectent la loi.

Nous comprenons que des changements aussi importants sont complexes et qu'ils toucheraient des milliers de personnes. Nous sommes 13 000 Gitxsan sur notre territoire et nous sommes voisins de nombreuses autres nations. Nous voulons collaborer pleinement avec toutes les parties intéressées pour effectuer cette transition, en recherchant l'équité et la justice pour tous.

As this process unfolds, we believe it will be the responsibility of the governments who caused our problems and allowed the exploitation of our resources to provide the financial and other support necessary to right the wrongs of the past. We say this must be done urgently because every month that passes sees a continuation of poverty, suicide, inadequate health and education, wasting of our territory and the lack of jobs for our people.

We have asked British Columbia, and on this visit we ask Canada, to set a target of one year to reach an agreement in principle on these issues.

To assist in securing our future under section 35 of the Constitution Act, 1982 and the authority of the Supreme Court of Canada, we claim our *Delgamuukw* rights over Gitxsan territory. As the court has explained, these rights were activated at the declaration of British sovereignty over British Columbia in 1846.

The rights under law inhere in the occupants of the lands at that time, which were then and continue today by unbroken succession to be represented by the Gitxsan hereditary chiefs. The chiefs are the proper holders of rights and title on behalf of the Gitxsan. The territories of each of the chiefs and of the nation have been set out and recognized in full detail by the court and are carefully demarcated.

The British Columbia Treaty Commission, Canada and British Columbia have all recognized the chiefs as the negotiating authorities. After 163 years of sovereignty, decades since negotiations first began and 12 years after the ruling of *Delgamuukw*, we believe it is time for all of us to accept our responsibilities to bring matters to an agreed conclusion, hopefully by negotiations.

The above are the constitutional principles that we believe must guide the federal Crown, provincial Crown and ourselves. We say that these principles are right for us. We take no position on the process of reconciliation with other nations in other parts of the province.

As a progress report, working with the representatives of the Crown, we have made considerable progress over the past 18 months. However, further developments are now blocked, pending an expansion of the mandates of federal and provincial negotiators to encompass our approach. By way of explanation, the current mandates are limited to the standard treaty model, which does not suit our purposes.

British Columbia has agreed to review its mandate authority to this end, and we are asking Canada to do the same, and to do it urgently. In addition to the revised mandate, progress will require that both governments lift the Gitxsan negotiations out of the standard treaty track and assign them to senior officials with instructions to devote all necessary resources to this opportunity; and the Gitxsan will be ready.

Nous estimons que, pendant ce processus, il incombera aux gouvernements qui nous ont causé du tort et ont permis l'exploitation de nos ressources de fournir le financement et tout le soutien nécessaire afin de réparer les erreurs du passé. Il faut agir sans plus attendre, car chaque mois qui passe perpétue la pauvreté, le suicide, l'éducation et les soins de santé inadéquats, le gaspillage de nos terres et le manque d'emplois pour notre population.

Nous vous demandons la même chose qu'à la Colombie-Britannique : en venir à un accord de principe sur ces questions en un an.

Afin de contribuer au processus qui assurera notre avenir aux termes de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982, nous revendiquons nos droits sur le territoire des Gitxsan tels que stipulés dans la décision *Delgamuukw* de la Cour suprême. Comme cette dernière l'a expliqué, ces droits nous ont été accordés en vertu de la déclaration par le Royaume-Uni de sa souveraineté sur la Colombie-Britannique en 1846.

Ces droits revenaient aux occupants qui, comme leurs descendants l'ont été jusqu'à aujourd'hui, étaient représentés par les chefs héréditaires Gitxsan. Ceux-ci sont, au nom des Gitxsan, les véritables dépositaires de leurs droits. Le territoire de chacun des chefs et de la nation ont été définis et reconnus dans les moindres détails par la Cour et sont clairement délimités.

La Commission des traités de la Colombie-Britannique, la Colombie-Britannique et le Canada ont tous reconnus les chefs à titre de négociateurs en chef. Après 163 ans de souveraineté, des dizaines d'années après les premières négociations et 12 ans après le jugement *Delgammukw*, nous croyons qu'il est temps pour nous tous de prendre nos responsabilités et de régler ces questions, espérons-le, par la négociation.

Voilà les principes constitutionnels qui, nous le croyons, doivent guider les Couronnes fédérale, provinciale et nous-mêmes. Nous estimons qu'ils s'appliquent bien à notre cas, mais nous ne prenons pas position dans le processus de réconciliation avec d'autres nations, ailleurs dans la province.

À titre de rapport d'étape, nous avons accompli des progrès considérables, en collaboration avec les représentants de la Couronne, au cours de la dernière année et demie. Mais maintenant la situation est au point mort car nous attendons que le mandat des négociateurs fédéraux et provinciaux soit élargi afin d'englober notre approche. En clair, les mandats actuels se limitent au modèle de traité habituel, qui ne convient pas à nos objectifs.

La Colombie-Britannique a donc accepté de revoir les mandats qu'elle a confiés, et nous demandons au gouvernement du Canada d'en faire autant, de toute urgence. En plus de la révision des mandats, les deux gouvernements devront, pour réaliser des avancées, sortir les négociations avec le peuple des Gitxsan du cadre des traités communs, pour les confier à de hauts fonctionnaires chargés de déployer toutes les ressources nécessaires dans les circonstances. Les Gitxsan seront prêts à négocier.

Reconciliation with the Gitxsan along these lines would genuinely constitute a major achievement for all parties. For the Gitxsan, a long darkness will be lifted, and they will be once again empowered to thrive and prosper by their own efforts with their own social system and culture.

For governments, a shining example will be available to an increasingly impatient Canadian public as to what can be done with imagination, cooperation and goodwill. This will engage, I underline, the largest nation in British Columbia with 13,000 members.

The essentials of our approach are as follows. As to governance, Gitxsan persons would no longer be subject to any form of coercive Indian government. The reserve system would be abolished. This function would be assumed by the usual municipal, regional, provincial and federal authorities in their normal spheres of authority. As to responsibility, Gitxsan persons would pay taxes and obey laws as any other British Columbian.

As to entitlement, Gitxsan persons would receive standard provincial services, supplemented as necessary to assist in areas where our people have been woefully underserved in the past. There would be a traditional capital grant to accommodate changes and provide for the future; together with the implementation of our *Delgamuukw* rights, including fee simple parcels for individual Gitxsan for residential purposes, collective fee simple lands for Gitxsan collective purposes, which include economic, cultural and recreational, and the fruits of our resources and other revenues as negotiated with governments from the balance of the territory.

As to entitlements, governments, on the other hand, would receive the certainty that comes from a full and final agreement with binding ratification from each party and the ability to routinely manage the remaining Crown portion of the territory under the terms of the final agreement. Further, as to entitlements, we believe all parties would benefit from the economic development flowing from certainty and the employment of the capital grant.

As to scope, the agreement would apply to the two Crowns, to all Gitxsan chiefs and their territories and to all persons defined as Gitxsan for the purposes of the agreement.

As to ratification, the method remains open for discussion, but clearly it must be capable of withstanding judicial scrutiny as conveying the clear, strong and authentic assent of the Gitxsan people.

We believe that describes the major areas of discussion. We have resolved to go ahead with the governments in a cooperative mode with a determination to get this agreement done. We have had wonderful movement by British Columbia and are hoping for the same from Canada in response to our proposals.

La réconciliation entre les Gitxsan et les gouvernements selon ces termes constituerait immanquablement une réalisation majeure pour tous. Pour les Gitxsan, ce serait retirer la chape de plomb qu'ils ont si longtemps dû porter. Ainsi, ils pourraient retrouver la voie du succès et prospérer grâce à leurs propres efforts, dans un système social et une culture bien à eux.

Pour les gouvernements, ce serait un exemple frappant, devant une population canadienne de plus en plus impatiente, de ce qui peut être accompli avec de l'imagination, de la collaboration et de la bonne volonté. Cette entente aurait une incidence, je le souligne, sur la nation la plus nombreuse de la Colombie-Britannique avec ses 13 000 membres.

Voici les points essentiels de notre optique. En termes de gouvernance, les Gitxsan ne seraient plus soumis à aucune forme de coercition de la part d'un gouvernement autochtone. Le système de réserve serait aboli. Les autorités municipale, régionale, provinciale et fédérale courantes assumeraient la gestion du territoire conformément à leur sphère de compétences. Quant aux responsabilités, les Gitxsan paieraient des taxes et respecteraient les lois, comme n'importe quel Britanno-Colombien.

À propos des transferts de droits, les Gitxsan recevraient les services de la province, bonifiés au besoin pour aider leur population dans les domaines où on les a terriblement négligés par le passé. Une subvention serait consentie, comme à l'habitude, pour faciliter les changements et pourvoir aux besoins futurs. Également, nos droits, tels qu'affirmés dans l'arrêt *Delgamuukw*, seraient respectés. En outre, des parcelles de terrain en fief simple seraient accordées individuellement aux Gitxsan pour qu'ils y vivent, et des terres collectives en fief simple seraient octroyées aux Gitxsan à des fins communes, notamment économiques, culturelles et récréatives. Enfin, ces terres serviraient à tirer avantage des ressources et à générer d'autres revenus selon ce qui aura été négocié avec les gouvernements, en prenant en compte le reste du territoire.

En ce qui concerne les droits, les gouvernements, de leur côté, obtiendraient la certitude que procure un accord complet et définitif, exigeant que chaque partie s'y conforme, et la capacité de gérer normalement la portion de territoire demeurant la propriété de la Couronne en vertu des dispositions de cette entente. De plus, au sujet des droits, toutes les parties bénéficieraient du développement économique résultant du climat de stabilité et de l'utilisation des subventions.

Quant à la portée, l'entente s'appliquerait aux deux Couronnes, à tous les chefs Gitxsan et à leur territoire et à toute personne considérée Gitxsan aux fins de l'accord.

Pour ce qui est de la ratification, on peut discuter de la méthode, mais il faut que l'accord puisse résister à un examen judiciaire approfondi si la clarté, la solidité et la sincérité de l'assentiment du peuple des Gitxsan étaient remises en question.

Ces éléments couvrent les principaux aspects à discuter. Nous avons choisi de collaborer avec les gouvernements afin de parvenir à un accord. La Colombie-Britannique s'est montrée très ouverte, et nous espérons que nos propositions recevront un écho aussi enthousiaste de la part du gouvernement du Canada.

The Chair: I thank all of you for your excellent presentations. Unfortunately, I think we were rushing Ms. Percival, but time is our biggest enemy here, as we all know.

My office has received some contact from people of the Gitxsan Nation that are concerned about what is being proposed here today. Can you give the committee any indication of the level of support that you have within your nation for proceeding in the manner that you are proposing?

Ms. Percival: We have a high level of support. We often do have opposition from small numbers with loud voices. We also have received more than just contact: We are under litigation, as is Canada, British Columbia and the British Columbia Treaty Commission, by this group.

The Chair: In your final decision making, you indicated in your presentation that most of your decisions are made by consensus, as opposed to voting. I may be wrong — maybe I have misinterpreted this — but if that is the way you operate, on this decision, would you go to a vote or would you continue on a consensual process?

Ms. Percival: We have operated on a consensus basis. That is our desire, but we are certainly open to all other options. A great deal of feedback and direction is given to us as a negotiating team throughout the process. As well, we have a small number of people who oppose it. Overall, we have direction and feedback given at all times, so we do not move forward without having a high degree of support in the movement that we do make.

Mr. Gibson: This is a dialogue that we have had and are having with Canada and British Columbia. We make the point, which I think is a correct one, that the essence of democracy is the consent of the governed. Standard elections in the rest of Canada are one way that we deal with that; we get a shot at who our representatives are one year out of every four years.

The Gitxsan approach, from my point of view as an outsider who has studied a large amount of constitutional theory and Canadian politics, is perhaps more democratic in yielding up the consent of the government because of the ongoing and difficult nature of gathering consensus. However, when that consensus is formed, it is a strong one. I wish to make that point.

Senator Stewart Olsen: I do not often comment on the presentations, but I would like to say that, for me personally, you represent a shining light in what is happening with negotiations right across the country.

Ms. Clifton Percival, has your decision-making process been through the various levels?

Ms. Percival: Yes. We are on a path that was laid out before most of us were born. It is a path that the chiefs have taken since contact. That is why we went to court. The determination is pre-1846. We are presenting who we are, our world view and our

Le président : Je vous remercie tous pour vos excellents exposés. Nous avons malheureusement pressé Mme Percival de se dépêcher, mais, comme nous le savons tous, le temps est notre pire ennemi.

Mon bureau a reçu des messages de Gitxsan préoccupés par les propositions avancées ici aujourd'hui. Pouvez-vous donner au comité une idée du niveau de soutien de votre bande dans cette entreprise?

Mme Percival : Nous bénéficions d'un grand appui. Il arrive souvent que des contestataires se fassent entendre, mais ils ne représentent pas la majorité. Nous avons reçu plus que des messages de la part de ce groupe : il a intenté des procédures contre le Canada, la Colombie-Britannique et la Commission des traités de la Colombie-Britannique.

Le président : Vous avez indiqué dans votre exposé de tout à l'heure que vous preniez généralement vos décisions par consensus, plutôt que par scrutin. Peut-être que je me trompe et que j'ai mal interprété vos paroles, mais j'aimerais savoir si vous avez l'intention de procéder encore de cette façon dans ce dossier.

Mme Percival : Nous avons en effet opté pour une approche consensuelle. Nous souhaitons poursuivre de la même manière, mais nous sommes certainement ouverts à d'autres solutions. Notre équipe de négociation reçoit énormément de commentaires et de conseils tout au long du processus. Nous savons également qu'un petit nombre de personnes s'y opposent. Dans l'ensemble, nous suivons la rétroaction et l'orientation qui nous sont données à tout moment, alors nous n'allons pas de l'avant sans avoir obtenu un solide appui à l'égard du mouvement que nous initions.

M. Gibson : C'est une discussion que nous avons encore avec le Canada et la Colombie-Britannique. Nous soutenons, et j'estime que c'est un point valable, que l'essence de la démocratie réside dans le consentement de la population. Dans le reste du Canada, une façon de le reconnaître consiste à tenir des élections standards; nous avons la possibilité de choisir nos représentants tous les quatre ans.

De l'avis d'une tierce personne comme moi qui a étudié en long et en large la théorie constitutionnelle et la politique canadienne, l'approche de la nation Gitxsan pour obtenir le consentement du gouvernement s'avère peut-être plus démocratique, vu la nature difficile et perpétuelle de l'établissement d'un consensus. Toutefois, lorsqu'on atteint ce consensus, il est pratiquement inébranlable. Je tenais à le préciser.

Le sénateur Stewart Olsen : Je commente rarement les exposés qui nous sont présentés, mais je tiens à dire dans ce cas-ci que vous représentez pour moi une lueur d'espoir dans le contexte des négociations qui ont cours à l'échelle du pays.

Madame Clifton Percival, est-ce que votre processus décisionnel a franchi toutes les étapes requises?

Mme Percival : Oui. Cette voie a été tracée avant même que la plupart d'entre nous aient été mis au monde. C'est la direction que les chefs ont prise depuis les premiers contacts. C'est pourquoi nous nous sommes rendus devant les tribunaux. Cela

values. A continuous internal dialogue occurs throughout the process with much discussion, debate and opposition. All of those things are taken into account, but it must be the collective interests of the greater good because that is where our Aboriginal rights and title lie. As proper title holders, we would be remiss if we did not deal with those issues as they happen.

a été déterminé avant 1846. Nous exprimons ce que nous sommes, notre vision du monde et nos valeurs. Un dialogue interne se poursuit tout au long du processus, qui est ponctué de nombreuses discussions, de débats et d'opposition. On tient compte de tous ces éléments, mais ce doit être dans l'intérêt du bien collectif, car c'est là-dessus que se fondent notre titre et nos droits autochtones. En tant que détenteurs du titre, ce serait de la négligence de notre part de ne pas tenter de remédier aux difficultés qui surgissent.

We are feeling the effects of colonization, the Indian Act and the fact that you have a handful of elected people who want to stop something because they might or might not benefit from it. What is wrong with the process today is that for more than five years we have faced the headlines with the suicides that are happening in our communities. That is a resounding example that the current system is failing us on a daily basis. It is difficult for us to face another weekend when we hear what happens in our communities; and for what our young people, who have no hope, are prepared to lose their lives. We want to see something change. This is an implementation of the *Delgamuukw* decision to be able to exercise our rights over the 33,000 square kilometres, not over the 70,000 square kilometres that exist on reserve lands in Gitxsan territory.

Nous ressentons les effets de la colonisation, de la Loi sur les Indiens et du fait qu'une poignée d'élus veulent empêcher quelque chose qui ne leur procurerait peut-être pas d'avantages. Ce qui cloche avec ce processus de nos jours, c'est que depuis plus de cinq ans, on apprend dans les journaux que des membres de nos communautés se sont résolus au suicide. C'est un exemple retentissant qui montre à quel point nous sommes négligés par le système actuel. Il est difficile pour nous de continuer à avancer quand on sait ce qui se passe chez nous, et quand on sait que les jeunes, qui n'ont plus aucun espoir, sont prêts à y laisser leur vie. Nous voulons faire changer les choses. Nous voulons faire appliquer la décision *Delgamuukw* pour être en mesure d'exercer nos droits sur les 33 000 kilomètres carrés visés par la décision, pas sur les 70 000 kilomètres carrés sur lesquels s'étend le territoire des Gitxsan.

Senator Stewart Olsen: How could this committee assist with your major roadblocks with federal negotiations? Do you have a few examples?

Le sénateur Stewart Olsen : Comment ce comité pourrait-il vous aider à surmonter les importants obstacles qui se dressent devant nous dans vos négociations avec le gouvernement fédéral? Pouvez-vous nous donner quelques exemples?

Ms. Percival: The major roadblocks in the current treaty process are around mandates. British Columbia has created a non-tripartite, unsustainable model that benefits the Government of British Columbia but does not benefit First Nations. It will not bring people into the light and forward with advancement in economics and social well-being. The standard treaty model has those flaws. Perhaps Mr. Gibson wants to comment.

Mme Percival : Ce sont principalement les mandats qui posent problème dans le cadre du processus des traités actuel. La Colombie-Britannique a créé un modèle non viable et non tripartite qui profite au gouvernement de la province, mais pas aux Premières nations. Ce modèle ne permettra pas d'améliorer le sort de la population, ni de favoriser son bien-être économique et social. Ce sont les lacunes du modèle de traité standard. Je crois que M. Gibson veut ajouter quelque chose.

Mr. Gibson: That was related to Mr. Enemark's comment that suicides are a massive vote of no confidence in the existing application of the Indian Act in the Gitxsan territory.

M. Gibson : Cela rejoint la remarque de M. Enemark, c'est-à-dire que le taux de suicide est révélateur du peu de confiance que voue la population à l'application actuelle de la Loi sur les Indiens dans le territoire des Gitxsan.

Senator Brazeau: My question is along the same lines as the previous questions in terms of support from your members or citizens. What type of consultations have you had with as many as 13,000 citizens to base your support on moving forward with this? Obviously, this is one of the most progressive ideas and views that I have seen in recent memory. We frequently hear about people wanting to get out of the Indian Act and develop their own process because they are ready and willing to move forward. I would like to know what type of consultation processes are in your systems to inform your people of what you are trying to achieve?

Le sénateur Brazeau : Je vais poursuivre dans la même veine que les questions précédentes, c'est-à-dire l'appui que vous obtenez de vos membres ou des citoyens. Quel genre de consultations avez-vous pu mener auprès de vos quelque 13 000 citoyens avant de décider que vous aviez le soutien nécessaire pour aller de l'avant? De toute évidence, c'est une des idées les plus progressistes qu'il m'ait été donné d'entendre depuis un bon moment. Il arrive souvent que les gens nous disent vouloir se défaire de la Loi sur les Indiens pour élaborer leur propre processus, parce qu'ils sont prêts et déterminés à passer à autre chose. J'aimerais donc savoir quel genre de consultations prévoit votre système pour informer les gens de vos intentions?

Ms. Percival: Regular communiqués are sent out. We have used the B.C. and Beijing Olympic Games ads to talk about our piece, and we have had internal meetings. Mr. Derrick, Mr. Sebastian

Mme Percival : Des communiqués sont diffusés régulièrement. Nous avons profité des annonces publicitaires des Jeux olympiques de Beijing et de Vancouver pour présenter notre

and I attend house or family meetings when invited. We have regular meetings with the heads of all houses. Any form of communication or question brought to us is dealt with on a regular basis. A great deal of discussion and debate occurs on the issues as we move forward. For example, on the short-term forestry agreement we had 17 meetings before we achieved a decision. We are far from achieving decisions on matters, and we take the time to have that important internal dialogue.

projet, et nous avons tenu des réunions internes. M. Derrick, M. Sebastian et moi assistons à des rencontres familiales et à des réunions dans les maisons lorsque nous y sommes invités. Nous rencontrons régulièrement les chefs de toutes les maisons. Nous assurons une communication continue et nous nous occupons de toutes les questions qui nous sont soumises. Beaucoup de discussions et de débats ont lieu à propos des questions qui surviennent en cours de route. Par exemple, nous avons tenu 17 réunions avant de conclure l'entente à court terme dans le domaine forestier. C'est toujours à l'issue d'un processus de longue haleine que nous prenons des décisions, et nous prenons le temps qu'il faut pour permettre cet important dialogue interne.

Senator Brazeau: Is the opposition that you face coming from the elected chiefs? Can you comment on the support or non-support from political organizations such as the Assembly of First Nations, AFN, and the British Columbia Assembly of First Nations, BCAFN, as well?

Le sénateur Brazeau : Est-ce que l'opposition à laquelle vous faites face provient des chefs élus? Pouvez-vous nous en dire plus au sujet de l'appui que vous recevez, ou non, de la part d'organisations politiques comme l'Assemblée des Premières Nations (APN) et la British Columbia Assembly of First Nations (BCAFN)?

Ms. Percival: One of the main features that we have in terms of garnering support is the great amount of political networking that we have done. We have enjoyed the support of the BCAFN under former Regional Chief Shawn Atleo, now National Chief of the AFN, and the new BCAFN Regional Chief Jody Wilson-Raybould. We have enjoyed the support of the First Nations summit with the task group in British Columbia. We worked on the common table in British Columbia, which represented 50 per cent of the tables in treaty negotiations that are not in favour of the current treaty model. We have enjoyed a fair amount of support politically and have made our message free and known. We have everything published on our website so that people can download information about the process.

Mme Percival : Ce qui nous aide beaucoup à recueillir des appuis, c'est surtout le réseautage politique que nous avons fait. Nous avons bénéficié du soutien de la BCAFN, sous la direction de l'ancien chef régional Shawn Atleo, maintenant chef national de l'APN, de même que de l'appui de la nouvelle chef régionale de la BCAFN, Jody Wilson-Raybould. Nous avons aussi eu le soutien du Sommet des Premières nations, par l'entremise du groupe de travail de la Colombie-Britannique. Nous avons par ailleurs travaillé à la table commune de la Colombie-Britannique, qui représentait la moitié des groupes de négociation des traités qui ne sont pas en faveur du modèle actuel. Nous profitons d'un bon appui politique, et nous avons su faire passer notre message. Tout est affiché sur notre site web, de façon à ce que la population puisse aller chercher en ligne de l'information sur le processus.

Senator Brazeau: My final question is on the negotiating mandates of the B.C. government and the federal government. Correct me if I am wrong, but I believe you said that you received movement from the Government of British Columbia but that it has taken longer for the Government of Canada to look into this and perhaps extend their mandate. Why is the Government of Canada being tardy compared to the provincial government on this issue?

Le sénateur Brazeau : Ma dernière question porte sur les mandats de négociation du gouvernement de la Colombie-Britannique et du gouvernement fédéral. Corrigez-moi si je me trompe, mais je pense que le gouvernement provincial est intervenu plus rapidement que le gouvernement fédéral, qui a pris plus de temps pour se pencher sur la question et présenter son mandat. Pourquoi le gouvernement du Canada accuse-t-il du retard sur le gouvernement provincial dans ce dossier?

Mr. Gibson: The Government of Canada is a larger beast and moves more slowly. As an example of the cooperation that we have had from British Columbia, we met with Minister of Aboriginal Relations and Reconciliation George Abbott on September 8 for one hour. At that time, we asked him whether he could please take this approach and put it into the hands of a senior bureaucrat to move it along and understand it with a view to changing the mandate. Minister Abbott did not use these exact words but said that he would be that senior bureaucrat for the moment and wanted to see me on October 13 for four hours. He did so with his five top officials. By the end of the process, they had received all they needed to do their internal work to expand their mandate.

M. Gibson : Les rouages du gouvernement du Canada sont plus compliqués et cela ralentit forcément les choses. Pour vous donner un exemple du travail de collaboration que nous permet la Colombie-Britannique, je vous dirais que le 8 septembre, nous avons pu échanger pendant une heure avec le ministre des Relations autochtones et de la Réconciliation, George Abbott. Nous en avons alors profité pour le prier de remettre cette proposition à un haut-placé de la bureaucratie pour que le dossier puisse progresser, et de voir cette approche comme un moyen de modifier le mandat. Même s'il ne l'a pas dit dans ces mots, le ministre Abbott nous a indiqué qu'il porterait le chapeau de haut-placé bureaucratique pour le moment et qu'il souhaitait nous revoir le 13 octobre, pour une rencontre de quatre heures. Et c'est ce qu'il a fait avec ses cinq principaux représentants. À la fin du processus, ils avaient tout ce dont ils avaient besoin pour faire leur travail à l'interne et étendre leur mandat.

We hope that Minister Strahl and his people will afford us the same hearing. We are sure that they will do so. We have an appointment with them. We have every reason to believe that over the past year the public servants involved have come to gain an excellent appreciation of the position advanced by the Gitxsan. I will not put words in their mouths, but they seem to be sympathetic to it. However, they are powerless to talk in substantive terms until their restrictive negotiating mandate from the federal government is expanded in a sufficient way to deal with this different approach. It is not a question of opposition within the federal government but rather an inertia that must be overcome by political will.

Senator Hubley: This has been a good history lesson for me. I come from the East Coast, where we have not heard much about your nation. It has been interesting for me to follow.

I want to clarify an important date for the Gitxsan. Ms. Percival, you said that first contact was in the late 1800s. What do you mean by "first contact?"

Ms. Percival: That was the first time that we had non-Gitxsans on our territory.

Senator Hubley: The Indian Act was implemented in 1951.

Ms. Percival: Yes, that is when we had the first elected band councils in our communities.

Senator Hubley: You were part of the Indian Act at that time; is that correct?

Ms. Percival: Yes, that was when the Indian Act was imposed upon us.

Senator Hubley: The other question is probably a fairly simple one to do with seniority within the *wilp* that suggests that that person will become the leader of that house. How many families would you have?

You mentioned a population of 200 to 600 in each one. How many would there be; how many different houses or families would then form the larger council?

Ms. Percival: In the *gim litxwid*, which are the heads of the houses, we have 61 head chiefs. In a house, or *wilp*, you would have two to five bloodlines in that house, so two to five families exist within that house.

We are a ranking system. However, it is important to note that you are groomed for leadership from the time you are born, based on your rank. You would not automatically become a leader; as Mr. Derrick says, we do not suffer fools for leaders. It is an incredible responsibility that you take on. You are groomed for that position, and, if you are unable to fulfill that position, the house collectively and, indeed, the clan in that community makes the decision about leadership.

Nous espérons que le ministre Strahl et son personnel nous feront grâce de la même disponibilité. Nous sommes persuadés que oui. Nous avons rendez-vous avec eux. Tout porte à croire que les fonctionnaires qui ont travaillé sur ce dossier au cours de la dernière année ont eu l'occasion de très bien se familiariser avec la position avancée par les Gitxsan. Je ne veux pas parler pour eux, mais ils semblent sympathiques à la cause. Toutefois, ils n'auront pas la latitude nécessaire pour poser des gestes concrets tant que les limites du mandat de négociation du gouvernement fédéral ne seront pas suffisamment élargies pour traiter avec cette nouvelle approche. Ce n'est pas nécessairement que le gouvernement fédéral s'y oppose, mais nous sommes devant un état d'immobilisme qui doit être renversé par la volonté politique.

Le sénateur Hubley : Cela s'est avéré une bonne leçon d'histoire pour moi. Je viens de la côte Est, où votre nation est plutôt méconnue. Je trouve tout cela très intéressant.

J'aimerais qu'on apporte des précisions concernant une date importante pour les Gitxsan. Madame Percival, vous avez parlé d'un premier contact à la fin des années 1800. Que voulez-vous dire au juste par « premier contact »?

Mme Percival : C'est à ce moment que les premiers non-Gitxsan ont mis pied dans notre territoire.

Le sénateur Hubley : Et la Loi sur les Indiens est entrée en vigueur en 1951.

Mme Percival : Oui, et c'est à cette époque que nos communautés ont élu leurs premiers conseils de bande.

Le sénateur Hubley : Votre nation était assujettie à la Loi sur les Indiens à ce moment-là, n'est-ce pas?

Mme Percival : Oui, c'est à cette époque que la Loi sur les Indiens nous a été imposée.

Le sénateur Hubley : Ma prochaine question est probablement assez simple. Elle porte sur le principe des chefs héréditaires dans les *wilp*, ou les maisons. Combien y a-t-il de familles?

Vous avez parlé d'une population de 200 à 600 personnes pour chacune d'elles. Combien de maisons ou de familles formeraient le conseil général, dans ce cas?

Mme Percival : Au sein du *gim litxwid*, qui regroupe les chefs des maisons, on compte 61 premiers chefs. Dans une maison, ou *wilp*, on compte de deux à cinq lignées familiales, alors une maison regroupe entre deux et cinq familles.

Nous avons un système hiérarchique. Cependant, il est important de noter que les enfants sont formés dès la naissance à occuper un poste de chef, selon la hiérarchie. Quelqu'un ne devient pas chef du jour au lendemain; comme M. Derrick l'a indiqué, on ne permet pas à des imbéciles d'accéder à ce rang. Il s'agit d'une incroyable responsabilité. On prépare les choisis à devenir chef, mais s'ils sont incapables de s'acquitter de cette tâche correctement, la maison et, évidemment, le clan de la communauté doivent décider qui serait plus apte à jouer ce rôle.

It is something that is openly debated. That happens when succession occurs, as well. For example, the name I hold was held by my grandmother. When I took the name, a series of meetings took place both internally in the house, amongst the families, and it also went out to the fireweed clan in Gitsegukla. Then it went further than that to the *ganeda*, or frogs, who witnessed these meetings to ensure that the decision was a good decision.

They do an open character analysis of you, talking about your shortcomings and your strengths, and determine whether you have the wherewithal to be a leader in your house.

Senator Hubley: Thank you very much. I can only wish you well as you continue down this path.

Senator Raine: Thank you for being here. I would like to ask if one of you could share a little about the 33,000 square kilometres of traditional territory from the point of view of the non-Aboriginal people living there: the communities they live in and the interaction that you have between your community and their communities. What do you envision ongoing for governance for the non-Gitxsan people in the territory?

Ms. Percival: We have a pocketful of communities within those 33,000 square kilometres. I would estimate that perhaps about 5,000 non-Gitxsan live in the Gitxsan territories, though they primarily live in the communities of New Hazelton, South Hazelton, Old Hazelton, the Kispiox Valley, and the Kitwanga Valley. Those are small communities established within the territories, and we coexist.

Our intent in achieving reconciliation is to coexist, not to impact them negatively, and hopefully contribute to the economy, which we do not have. Our goal is to achieve an economy. We have a good working relationship with the mayor of Old Hazelton; we have begun discussions with New Hazelton. We will continue to work together collectively.

We have collective interests, one being the sustainability of the watersheds and protection of the salmon stocks. At times, we have moved together, but we will continue to coexist.

Senator Raine: At this time, with governance of the territory as a whole, do you have a regional district there?

Ms. Percival: Yes, we have the Kitimat-Stikine regional district in our territory.

Senator Raine: For the people in those communities in the regional district, there is a governance system in place regionally. Therefore, how do you see the new Gitxsan national governance, if you like, working; how do you see the transition?

If you put yourself in the shoes of other people in the area, how do we move forward with everyone being happy?

C'est quelque chose qui se discute ouvertement. C'est aussi ce qui se produit lorsqu'il est question de la succession. Par exemple, le nom que je porte était celui de ma grand-mère. Lorsque j'en ai hérité, une série de réunions ont eu lieu à l'interne dans la maison, parmi les familles, et la question a aussi été soumise au clan épilobe à Gitsegukla. Puis, la chose s'est rendue jusqu'au clan *ganeda*, ou grenouille, qui a assisté aux réunions pour s'assurer qu'il s'agissait d'une bonne décision.

On analyse ouvertement votre personnalité, en parlant de vos faiblesses et de vos forces, et on détermine si vous avez ce qu'il faut pour être chef de votre maison.

Le sénateur Hubley : Merci beaucoup. Je ne peux que vous souhaiter bonne chance dans votre entreprise.

Le sénateur Raine : Merci d'avoir accepté notre invitation. Est-ce que l'un d'entre vous pourrait nous parler un peu des 33 000 kilomètres carrés de terres ancestrales en ce qui a trait aux non-Autochtones qui y vivent : les communautés qu'ils habitent et les relations que votre communauté entretient avec les leurs? Comment entrevoyez-vous la gouvernance pour les citoyens qui n'appartiennent pas à la nation Gitxsan sur le territoire?

Mme Percival : Il y a beaucoup de petites communautés à l'intérieur de ces 33 000 kilomètres carrés. J'estime qu'environ 5 000 non-Gitxsan vivent dans le territoire de la nation, mais cette population se concentre surtout dans les districts de New Hazelton, South Hazelton, Old Hazelton, Kispiox Valley et Kitwanga Valley. Ce sont de petites communautés établies à l'intérieur de notre territoire, et nous cohabitons bien.

En cherchant la réconciliation, notre but n'est pas de leur nuire, mais d'arriver à cohabiter et, on l'espère, de contribuer à l'économie, ce qui n'est pas le cas en ce moment. Nous voulons nous forger une économie. Nous avons de bonnes relations de travail avec le maire d'Old Hazelton; nous avons aussi entamé des discussions avec la municipalité de New Hazelton. Nous allons continuer à travailler en collaboration.

Nous avons des intérêts communs, notamment celui d'assurer la stabilité des bassins hydrographiques et de protéger les stocks de saumon. Il est arrivé que nous prenions des mesures conjointement, mais nous allons continuer de cohabiter.

Le sénateur Raine : À l'heure actuelle, est-ce qu'un district régional est compris dans la gouvernance de l'ensemble du territoire?

Mme Percival : Oui, le district régional de Kitimat-Stikine se trouve sur notre territoire.

Le sénateur Raine : Les communautés qui font partie du district régional sont déjà assujetties à un système de gouvernance régional. Alors comment pensez-vous que la transition va se faire vers le nouveau modèle de gouvernance national des Gitxsan, si je peux m'exprimer ainsi?

Si on pense aux autres personnes qui occupent la région, comment peut-on aller de l'avant de façon à contenter tout le monde?

Ms. Percival: I think I need to clarify that there would be no Gitxsan governance. We would be part of the regional district and part of the municipality. We are interested in being part of the system rather than separate from it.

The only difference would be in negotiations in the exercising of the *Delgamuukw* rights, but that would be a Crown-to-Crown relationship between us, British Columbia and Canada, if we can achieve that.

We see ourselves moving into the regional district and local municipalities as regular voters, paying our taxes and obeying the law.

Senator Raine: You obviously have some communities, which I guess we call "reserves," that are pockets of the different houses together in what, from a non-Native perspective, would look like a community. We would have two different kinds. It could be complicated, but I am sure it could work.

Ms. Percival: We have invited the people from the provincial municipalities and are interested in going through the exercise of looking at how those communities would look — for example, the communities closest to New Hazelton — and how we would fit into the municipal model with our populations.

We would not create separate communities. Maybe we would be the "Greater Gitxsan Regional District"; who knows.

The Chair: For clarification, basically you would live in the communities that you are in and no different than Kispiox or whatever community is there. However, the Crown lands would then be part of the Gitxsan territory; is that correct? Also, the resources that are there would also be under that.

Ms. Percival: No, you would have to reverse that. We would be part of the Crown lands in those communities, and then we would exercise our rights on the remainder of the territory.

The Chair: What are you referring to when you say "the remainder of the territory"?

Ms. Percival: That is the 33,000 square kilometres. Currently, we have 70,000 kilometres of village space, so we are talking about putting ourselves into local government and being ordinary British Columbians and Canadians. We would retain our Gitxsan identity and that identity would exercise itself on the *Delgamuukw* rights of the entire territories.

The Chair: I am not sure that I am clear on that.

Mr. Gibson: Perhaps I could clarify further. The Gitxsan proposal calls for certain of the lands to be allocated to individual Gitxsan persons — just as other persons already have this — fee simple parcels for residential use.

In addition, it calls for a certain amount of territory, to be negotiated, to be Gitxsan collective territory, to be administered by the chiefs and the nations. The balance would be Crown land, administered by the Crown in the usual way, except as modified

Mme Percival : Je dois préciser que la gouvernance ne serait pas assurée par la nation Gitxsan. Nous ferions partie du district régional et de la municipalité. Nous préférons être intégrés au système plutôt que d'en être séparés.

La seule différence se situerait au niveau des négociations pour l'exercice des droits confirmés par la décision *Delgamuukw*, mais il s'agirait d'une relation d'État à État entre nous, la Colombie-Britannique et le Canada, si nous pouvons en arriver là.

Nous voulons faire partie du district régional et des municipalités en tant qu'électeurs ordinaires, au même titre que le reste de la population, à payer nos impôts et à observer la loi.

Le sénateur Raine : Évidemment, certaines de vos communautés, que l'on peut appeler des réserves, j'imagine, sont des divisions des différentes maisons et peuvent avoir l'air de municipalités, d'un point de vue non autochtone. On aurait deux types de municipalités. Cela pourrait compliquer les choses, mais je suis certaine que ce n'est pas impossible.

Mme Percival : Nous avons invité les gens des municipalités provinciales et nous voulons tenter de déterminer de quoi auraient l'air ces municipalités — par exemple, celles les plus près de New Hazelton — et comment nos communautés pourraient s'insérer dans le modèle municipal.

Nous ne voulons pas créer des municipalités distinctes. Peut-être pourrions-nous devenir le « district régional du Grand Gitxsan », qui sait.

Le président : Si je comprends bien, vous continueriez à vivre dans vos communautés actuelles, tout comme les Kispiox ou les autres communautés de la région. Toutefois, les terres de la Couronne feraient partie du territoire des Gitxsan. Est-ce bien cela? Aussi, les ressources locales seraient assujetties au même régime.

Mme Percival : Non, c'est l'inverse. Ces communautés se trouveraient sur les terres de la Couronne, et nous exercerions nos droits sur le reste du territoire.

Le président : À quoi faites-vous référence quand vous dites « sur le reste du territoire »?

Mme Percival : Je fais référence aux 33 000 kilomètres carrés. À l'heure actuelle, nous détenons 70 000 kilomètres de terres, alors nous proposons de nous soumettre à un gouvernement local et d'être traités comme le reste des citoyens de la Colombie-Britannique et du Canada. Nous conserverions notre identité Gitxsan, qui se traduirait par l'exercice des droits confirmés par l'arrêt *Delgamuukw* sur l'ensemble du territoire.

Le président : Je ne suis pas certain de bien comprendre.

M. Gibson : Je peux peut-être clarifier les choses pour vous. La proposition des Gitxsan prévoit l'attribution de titres de propriété à des particuliers de la nation gitxsan — comme en possèdent déjà d'autres personnes —, des propriétés en fief simple à des fins résidentielles.

De plus, la proposition prévoit qu'une certaine portion des terres, à négocier, serait un territoire collectif gitxsan, administré par les chefs et les nations. Le reste du territoire appartiendrait à la Couronne et serait administré par l'État selon le modèle

by the terms of our final agreement with them, which, for example, would include such things as a portion of the royalties available, opportunities for jobs and that sort of thing. The majority of the territory would be managed by the Crown in a regular way.

The Chair: How will you determine which land and where this land will come from that would become the territory over the collective territory?

Mr. Derrick: Mr. Chair, our starting point with the *Delgamuukw* decision is that we have title to the 33,000 square kilometres. We also recognize Crown title over that same piece of property. We have *Delgamuukw* rights over the 33,000 square kilometres.

Senator Raine: At the same time, if I am not mistaken, you recognize private title that exists, as well. Is that not threatened at all?

Mr. Derrick: We do recognize that. Right from the outset, when we started the court case in 1984, we recognized private property and also that we had given up rights to right-of-ways.

Senator Raine: As I understand, you wish property rights for Gitxsan people, as well.

Mr. Derrick: We have private property rights that we want to include within the legal framework.

Senator Patterson: I want to say how thrilled I am to hear your presentation, which was well done and very compelling for me. I come from a territory, Nunavut, which has taken quite a different approach. I remember well how the Inuit were condemned when they chose a path of public government for what is now Nunavut. They were condemned for having abandoned their Aboriginal rights, which they fought for to be recognized under section 35 of the Constitution Act, alongside other Aboriginal brothers and sisters.

They chose a model that gave them what you are looking for, I believe, which is significant authority over managing lands and resources in the entire settlement area. The Inuit only have 18 per cent of the land mass of Nunavut. It is not a small chunk of land; they are the biggest landholders in North America. However, it is only 18 per cent of the entire land mass and 8 per cent of the subsurface. They acquired significant authority over the management of their entire settlement area and a 5-per-cent share of royalties over developments anywhere on the settlement area.

I am not here to talk about the Inuit land claim, but I do want to say that I know that what you are doing takes some courage. The national chief of the Assembly of First Nations roundly condemned the Inuit for their proposal at that time, which was not helpful to them, I can assure you.

Of course, the Inuit have not been cursed with the legacy of treaties and reserves, very fortunately. However, I would like to think that elements of the Nunavut land claim settlement — and

habituel, ou selon les conditions de notre entente finale avec le Canada. Cette entente pourrait inclure une partie des redevances recueillies, la création d'emplois, et ainsi de suite. La majeure partie du territoire serait administré par l'État de la façon habituelle.

Le président : Comment allez-vous déterminer quelle terre fera partie du territoire collectif?

M. Derrick : Monsieur le président, au départ, avec la décision *Delgamuukw*, nous possédons un titre pour les 33 000 kilomètres carrés de territoire. Nous reconnaissons également le titre de la Couronne pour cette même propriété. La décision *Delgamuukw* nous accorde des droits sur les 33 000 kilomètres carrés.

Le sénateur Raine : En même temps, si je ne m'abuse, vous reconnaissez également l'existence d'un titre privé. N'est-il pas menacé?

M. Derrick : Oui, nous le reconnaissons. Dès le départ, quand nous avons entrepris une action en justice en 1984, nous avons reconnu l'existence d'un droit de propriété et nous savions que nous avions renoncé aux droits de passage.

Le sénateur Raine : Si je comprends bien, vous voulez que les Gitxsan aient des droits de propriété également.

M. Derrick : Nous voulons inclure des droits privés de propriété dans le cadre législatif.

Le sénateur Patterson : Je tiens à dire que je suis très heureux d'avoir entendu votre exposé, que j'ai trouvé excellent et très convaincant. Je viens d'un territoire, le Nunavut, qui a adopté une approche très différente. Je me rappelle très bien que l'on a critiqué la décision des Inuits de choisir un gouvernement populaire pour le territoire que l'on appelle maintenant le Nunavut. On les a blâmés d'avoir abandonné leurs droits ancestraux, qu'ils ont cherché à faire reconnaitre en vertu de l'article 35 de la Loi constitutionnelle, avec leurs frères et sœurs autochtones.

Ils ont choisi un modèle de gouvernance qui leur a donné ce que vous cherchez à obtenir, je crois, c'est-à-dire des pouvoirs importants en ce qui concerne la gestion des terres et des ressources dans toute la région visée par le règlement. Les Inuits ne possèdent que 18 p. 100 des terres du Nunavut. Ce n'est pas une petite portion de territoire; ils sont les plus grands propriétaires fonciers en Amérique du Nord. Toutefois, il ne s'agit que de 18 p. 100 de toute la masse terrestre du Nunavut et de 8 p. 100 de la subsurface. Ils ont acquis d'importants pouvoirs sur la gestion de toute la région visée par le règlement et 5 p. 100 des redevances tirées du développement des ressources de cette région.

Je ne suis pas ici pour vous parler des revendications territoriales des Inuits, mais je tiens à dire qu'il faut du courage pour faire ce que vous faites. Le chef national de l'Assemblée des Premières Nations a vivement critiqué les Inuits pour leur proposition à l'époque, ce qui ne les a pas aidés, je peux vous l'assurer.

Bien entendu, les Inuits ne sont pas pris dans le carcan des traités et des réserves, fort heureusement. Cependant, j'aime à penser que les éléments de l'Accord sur les revendications

probably other recent modern treaties, such as in Labrador and other northern regions — will be an inspiration and support for the principles that we have heard you advocate this morning.

What you have developed is obviously deep-rooted and fundamental in your peoples. However, have you considered whether there are precedents or commonalities with some of the Inuit land claims settlements, which I seem to see from a limited understanding of your proposal?

Do you believe, as the Inuit certainly believe, that this approach that preserves your links to traditional lands and resources is also intended to support your culture and language? That, I am sure, is an element of your goals. It is written in your presentation, but I am wondering whether you feel that your cultural, traditional values and language can be better supported by your proposed model.

Mr. Derrick: The course that we are on has been the same one that my great-grandfathers and great-grandmothers stayed on from the time that we began to see other people coming into our territories.

The reconciliation process for us is very important because when you talk about reconciliation, if you have a continuum such as that, one party can move 95 per cent or 100 per cent and still reconcile. Sometimes when reconciliation takes place, you have 50 per cent movement from both parties.

We want to find our own fit within this country. We want to bring civilization to this country. We want to ensure that our great-grandchildren have the foundation that we stand upon right now.

You talked about language, history and culture. We went through a process whereby we appealed to the court of this country. The Supreme Court of this country accepted our pleadings, and they also acknowledged what we said when we went into court, which is that we are all here to stay.

Building blocks exist within the Constitution. We can operate within the legal framework. I have studied carefully what took place in other areas, and this country took a bold step and created Nunavut. We applaud Canada for doing that, and we applaud the leadership in Nunavut for the steps that they have taken.

We, as well, from Northwestern British Columbia, can build upon what we received out of the Supreme Court of Canada as *Delgamuukw* rights. We do not want to be a burden on the Crown, and we do not want the Crown to continue to be a burden on us. We want to be a free people in this country.

Whatever measures we take to create better public policy is what is important to us. We went public with our position a couple of years ago, when we put some ads into *The Globe and Mail* and the *Vancouver Sun*. We added some flavour to that

territoriales du Nunavut — et probablement d'autres traités modernes récents, comme celui du Labrador et d'autres régions nordiques — serviront d'inspiration et de soutien à l'égard des principes que vous défendez ce matin.

Ce que vous proposez respecte manifestement la vision fondamentale et les croyances profondes de vos peuples. Toutefois, croyez-vous qu'il y ait des précédents ou des éléments communs avec certains accords sur les revendications territoriales des Inuits? Si je vous pose la question, c'est peut-être parce que je comprends mal votre proposition.

Croyez-vous, comme les Inuits, que cette approche qui préserve vos liens avec les terres et les ressources ancestrales est également destinée à protéger votre culture et votre langue? Cela fait partie, j'en suis certain, de vos objectifs. Même si vous en parlez dans votre mémoire, je me demande si vous pensez que votre langue et vos valeurs culturelles et traditionnelles peuvent être mieux protégées par le modèle que vous proposez.

M. Derrick : La route que nous suivons est la même que mes arrière-grands-pères et mes arrière-grands-mères ont emprunté à partir du moment où d'autres peuples ont mis le pied dans nos territoires.

Le processus de réconciliation est très important pour nous parce que lorsqu'il est question de réconciliation, s'il y a une continuité comme celle-ci, une partie peut faire 95 p. 100 ou même 100 p. 100 des compromis et on arrivera tout de même à une entente. Parfois, il y a un mouvement de 50 p. 100 dans les deux sens.

Nous souhaitons trouver ce qui nous convient au sein de ce pays. Nous voulons enrichir le pays de notre héritage et nous assurer de transmettre à nos arrière-petits-enfants les assises que nous possédons actuellement.

Vous avez parlé de la langue, de l'histoire et de la culture. Nous avons entrepris un processus par lequel nous avons fait appel aux tribunaux de ce pays. La Cour suprême du Canada a accepté nos arguments et elle a reconnu le message que nous avons livré au tribunal, soit que nous sommes tous ici pour rester.

Tous les éléments sont en place dans la Constitution pour que nous puissions fonctionner à l'intérieur du cadre juridique. J'ai examiné soigneusement ce qui s'est produit dans d'autres régions, et ce pays s'est montré audacieux en créant le Nunavut. Nous applaudissons cette initiative du Canada et le leadership dont a fait preuve le Nunavut par les mesures qu'il a prises.

Dans le Nord-Ouest de la Colombie-Britannique, nous pouvons nous aussi nous fonder sur les droits qui nous ont été confirmés par la Cour suprême du Canada dans l'arrêt *Delgamuukw*. Nous ne voulons pas être un fardeau pour la Couronne ni qu'elle en soit un pour nous. Nous voulons être un peuple libre dans ce pays.

Toutes les mesures que nous prenons pour améliorer les politiques gouvernementales sont importantes pour nous. Nous avons fait connaître publiquement notre position il y a quelques années, lorsque nous avons publié des annonces dans le *Globe and*

public policy measure by buying ads on the CBC broadcast of the Beijing Olympic Games. We received considerable feedback from different parts of the country on that.

We will continue to take those measures to open up dialogue about our position. We want to build a better country. We want to engage all Gitxsan members in the debate. The chiefs do not have any coercive power that can be imposed on the total membership; we will have input from everyone when we decide on a final agreement with the Crown. Hopefully, the Crown has enough honour to stand with us in getting a proper mandate.

Senator Patterson: I do hope that our committee can be kept apprised of your progress as matters move forward. As some of my colleagues on the committee have said, this is unprecedented and exciting. For myself, I would hope that our committee can support your very laudable goals and your courageous initiative.

Senator Dyck: It has been heart-warming to hear from a community that has maintained its heritage in governance and other aspects of community life.

I am from Saskatchewan. My mother was a McNab from the Gordon First Nation. Much of what happens in Saskatchewan is through the treaty process. One of the stumbling blocks to economic development rests upon who holds the title to the resources above ground and below ground. I am curious to know the Gitxsan's position on ownership.

Do you want royalties from resource development? What would be the role of hereditary government in negotiating for the development of resources and the economic benefits to the community?

Ms. Percival: Our role as hereditary chiefs is in the decision-making process. The courts have told us that we have that right. We have an economic component and a right to a modest living, so we are not looking only at royalties. My grandmother and her grandmother held the view that royalties should be shared 50-50 with the Crown. That is our perception and position on revenue sharing. That is why we have done a great deal of work around minerals, forestry, water and fish.

In those policies we are trying to create the framework for decision making between us and the Crown, or our proponent, in how we move forward with the development of those resources. That is the fundamental key. Economic development will not happen in one small community; it must happen on a large scale. We are looking at the benefits from those resources from the house perspective and at legal mechanisms from the watershed perspective. I come from the watershed Gitsegukla. We created a legal trust that allows us to receive revenues. We created a decision-making mechanism that allows us to allocate those revenues collectively as houses and move it down to the individual level, if that is our decision. We are looking at our legal tools and

Mail et le *Vancouver Sun*. Nous avons poussé la chose plus loin en faisant de la publicité sur la chaîne CBC lors des Jeux olympiques de Beijing. Nous avons reçu beaucoup de rétroaction à ce sujet depuis différentes régions du pays.

Nous continuerons d'agir en ce sens afin de favoriser un dialogue sur notre position. Nous souhaitons bâtir un meilleur pays et faire participer tous les Gitxsan au débat. Les chefs n'ont aucun pouvoir de coercition sur l'ensemble des membres; quand nous aurons recueilli les points de vue de chacun, nous nous prononcerons sur l'accord final avec la Couronne, qui aura, nous l'espérons, suffisamment de respect pour nous aider à obtenir un mandat adéquat.

Le sénateur Patterson : J'espère que notre comité sera tenu informé des progrès réalisés à ce chapitre dans l'avenir. Comme certains de mes collègues l'ont dit, c'est un défi passionnant et sans précédent. Pour ma part, j'espère que notre comité pourra soutenir vos objectifs très louables et votre initiative courageuse.

Le sénateur Dyck : Cela fait chaud au cœur d'entendre l'opinion d'une communauté qui a conservé sa tradition de gouvernance et d'autres aspects de sa vie communautaire.

Je viens de la Saskatchewan. Ma mère était une McNab, de la Première nation de Gordon. Une grande partie de ce qui arrive en Saskatchewan passe par le processus des traités. L'une des pierres d'achoppement au développement économique porte sur le fait de savoir qui possède le titre de propriété des ressources terrestres et souterraines. J'aimerais connaitre la position des Gitxsan sur cette question.

Souhaitez-vous recevoir des redevances tirées du développement des ressources? Quel serait le rôle d'un gouvernement héréditaire dans les négociations sur le développement des ressources et les avantages économiques pour la communauté?

Mme Percival : Notre rôle en tant que chefs héréditaires se situe dans le processus de prise de décisions. Les tribunaux nous ont confirmé que nous disposions de ce droit. Nous avons des droits économiques et nous avons droit à un niveau de vie raisonnable, alors nous ne parlons pas seulement de redevances. Ma grand-mère et sa grand-mère étaient d'avis que les redevances devaient être partagées à parts égales avec la Couronne. C'est notre position sur le partage des revenus. C'est pourquoi nous avons beaucoup insisté sur les ressources minérales, forestières, hydriques et halieutiques.

Dans les politiques que nous proposons, nous tentons de créer un cadre décisionnel pour nous et la Couronne, ou notre promoteur, en ce qui touche le développement des ressources. C'est fondamental. Le développement économique ne doit pas se faire dans une seule petite communauté, mais plutôt à grande échelle. Nous examinons les avantages de ces ressources au point de vue de la maison et les mécanismes juridiques au point de vue des bassins hydrologiques. Je viens du bassin hydrologique de Gitsegukla. Nous avons créé une fiducie qui nous permet de toucher des revenus, ainsi qu'un mécanisme décisionnel qui nous permet de distribuer ces revenus aux maisons de façon collective ou individuelle, selon le cas. Nous examinons les outils

a legal mechanism that will suit the purposes of the Crown, of the proponents and of the need to use the revenue generated on our territories.

Senator Dyck: Do both levels of government agree that the ownership of the resources is the Gitxsan and the Crown on a 50-50 basis?

Ms. Percival: That is the purpose of the negotiations so that we can hammer out agreements that are accountable and workable for all. The Province of British Columbia has the higher interest with resources because they are closest to the resources. We are enjoying their support in these discussions. As well, the B.C. government has been trying to grapple with the issue of resource revenue sharing for the last five years. They do not have it right yet, but we are willing to help them.

Senator Dyck: You were asked about the appearance of non-Gitxsan people in Gitxsan territory in the late 1800s. Were you referring to the Europeans and the British?

Ms. Percival: Yes. They were fur traders initially followed by the Indian agent later.

Senator Dyck: May I throw a wrinkle in that? In the late 1800s, many Chinese came over. A book written by Lily Chow talks about the Chinese involved in mining. We might be related because my father was an early Chinese immigrant. The Gitxsan might have relatives in Saskatchewan.

Ms. Percival: It is a small world. We can go anywhere and run into someone to whom we are related.

Senator Peterson: In the matter of education, do you have an Aboriginal curriculum for your youth, or are you part of the provincial structure?

Ms. Percival: We have a language program that spans kindergarten to grade 10. We do not have a substantive Aboriginal curriculum. At the provincial level, there is a broad-based First Nations studies course that has not been tailored to the individual nations on whose territory they are teaching. It is a continuous issue. We have targeted funds with the provincial government, but they are using them to meet basic service needs. It is an ongoing battle. We continue to have the lowest high-school completion rate in British Columbia. It is a huge issue that requires immediate attention.

The Chair: Education would be the same as it is for all non-Aboriginal people in British Columbia under the provincial system. Is that correct?

Ms. Percival: Yes. In some of our communities, we have independent schools, but they end at grade 7. The students then enter high school under the provincial system.

The Chair: How would you protect your cultural identity? Has there been any discussion about that?

juridiques dont nous disposons et nous tâchons d'établir un mécanisme juridique qui répondra aux objectifs de la Couronne et des promoteurs et qui permettra d'utiliser les revenus générés sur nos territoires.

Le sénateur Dyck : Les deux ordres de gouvernement s'entendent-ils pour dire que les Gitxsan et la Couronne sont propriétaires des ressources à parts égales?

Mme Percival : C'est l'objectif des négociations afin que nous puissions mettre au point des accords responsables et pratiques pour tous. La Colombie-Britannique s'intéresse davantage aux ressources parce qu'elle en est la plus près. Nous bénéficions de son appui dans ces discussions. De plus, le gouvernement de la Colombie-Britannique se débat avec le problème du partage des revenus tirés des ressources depuis cinq ans. Il n'a pas encore réussi à le régler, mais nous sommes prêts à l'aider.

Le sénateur Dyck : Vous avez parlé de la venue d'autres personnes sur le territoire des Gitxsan vers la fin du dix-neuvième siècle. Faisiez-vous allusion aux Européens et aux Britanniques?

Mme Percival : Oui. Il s'agissait de commerçants de fourrures, puis il y a eu l'agent des sauvages.

Le sénateur Dyck : Permettez-moi d'ajouter qu'à la fin du dix-neuvième siècle, beaucoup de Chinois sont arrivés. Dans un livre écrit par Lily Chow, on parle des Chinois qui travaillaient dans l'industrie minière. Nous sommes peut-être parents, car mon père faisait partie des premiers immigrants chinois. Les Gitxsan pourraient avoir de la parenté en Saskatchewan.

Mme Percival : Le monde est petit. Partout où nous allons, nous pouvons rencontrer quelqu'un avec qui nous sommes parent.

Le sénateur Peterson : Sur le plan de l'éducation, avez-vous un programme d'enseignement autochtone pour vos jeunes ou faites-vous partie de la structure provinciale?

Mme Percival : Nous avons un programme de langues qui s'étend de la maternelle à la dixième année. Nous n'avons pas de programme d'enseignement autochtone complet. Au niveau provincial, il y a un programme général d'études pour les Premières nations qui n'a pas été adapté aux nations du territoire dans lequel on l'offre. C'est un problème qui perdure. Le gouvernement provincial accorde un financement ciblé, mais on l'utilise pour répondre aux besoins de base. C'est une bataille constante. Nous avons encore le plus faible taux d'achèvement des études secondaires de la Colombie-Britannique. C'est un problème très important qui nécessite une attention immédiate.

Le président : Avec le système provincial, vos jeunes recevraient le même enseignement que tous les non-Autochtones de Colombie-Britannique, n'est-ce pas?

Mme Percival : Oui. Dans certaines de nos communautés, il y a des écoles privées, mais elles ne vont pas au-delà de la septième année. Les élèves entreprennent ensuite leurs études secondaires dans le cadre du système provincial.

Le président : Comment pouvez-vous protéger votre identité culturelle? Y a-t-il eu des discussions à ce sujet?

Ms. Percival: One of the biggest struggles that we have is with language and language retention. Research shows that language teaching in a school setting is perhaps one way of achieving success. It is more important for us to have a community-driven process for language. We have a language authority that has been in existence for five years.

On the treaty table, we tried to negotiate a language and culture chapter that was substantively different from what they consider culture and language, which is a cultural heritage chapter. We were trying to drive home the necessity of having both language in the schools and language nests in the community to increase our retention and the number of fluent speakers. At the current rates, we will be devastated within the next 20 years with a lack of fluent speakers of the language. It must be a multipronged approach and cannot rest simply in the hands of the education system. We must have community initiatives.

We have an agreement with the University of Northern British Columbia on a language-teacher program that is specific to the Gitxsan language. We have graduated 10 people from the program. We need different avenues to protect the language. The culture is alive and well, but we need fluent speakers so that we can further enhance our strengths.

The Chair: I would like to thank the presenters for being here this morning. It has been enlightening. I have had the privilege of being in the Gitxsan territory. I have met with Mr. Derrick, Ms. Percival and Mr. Sebastian in the past. I am encouraged by what we see and hear. This is a courageous initiative, as Senator Patterson pointed out.

The committee will discuss in camera any ideas in support of this worthwhile initiative. Tremendous social problems exist in the area. The issues surrounding the complexities of youth and the suicide rate in the area must be addressed immediately.

Mr. Derrick, do you have a closing comment, sir?

Mr. Derrick: Yes. We would like to thank the Senate committee for allowing us to come and speak with you. Our efforts to deal with public policy are sincere. We would like to invite the Senate committee to come and meet with us in our territory, where you can listen to perspectives from all the different groups that we have in our community.

There is a genuine effort by all of us to improve the social and economic conditions of our peoples. I go back to the comments that I read earlier from Justice McEachern. We have explored all of the legal avenues. We could hold the Crown to certain tests going through the court process, but we do not want to go down that road again. It is all too easy to sue people and bring about decisions that do not benefit either party. We want to make a genuine effort to build a better country, not only for ourselves but

Mme Percival : L'un des plus grands défis auxquels nous faisons face est celui du maintien des connaissances linguistiques. Les recherches révèlent que l'enseignement de la langue dans un milieu scolaire est peut-être l'un des moyens de réussir. Pour nous, il est plus important d'avoir un processus linguistique axé sur la communauté. Nous avons un organisme linguistique en place depuis cinq ans.

À la table de négociations, nous avons essayé de négocier un chapitre portant sur la langue et la culture assez différent de ce que l'on considère comme la langue et la culture, soit un chapitre sur le patrimoine culturel. Nous avons tenté de faire valoir la nécessité de parler les deux langues dans les écoles et de faire renaître la langue dans la communauté pour augmenter la rétention et le nombre de personnes qui la parlent couramment. Au rythme où vont les choses, dans les vingt prochaines années, le nombre de personnes parlant couramment la langue va chuter radicalement. Il nous faut adopter une démarche concertée; nous ne pouvons laisser simplement cela aux mains du système d'éducation. Nous devons prendre des initiatives communautaires.

Nous avons conclu une entente avec l'Université Northern British Columbia sur un programme d'enseignement spécifique à notre langue. Dix étudiants ont obtenu le diplôme. Il nous faut adopter diverses stratégies pour protéger la langue. Notre culture se porte bien, mais il faut que nos membres parlent couramment la langue afin que nous puissions accroître nos forces.

Le président : Je tiens à remercier les témoins d'être venus ce matin. Nous avons beaucoup appris. J'ai eu le privilège de me rendre sur le territoire des Gitxsan. J'y ai déjà rencontré M. Derrick, Mme Percival et M. Sebastian. Ce que nous voyons et entendons m'encourage. C'est une initiative courageuse, comme le sénateur Patterson l'a souligné.

Le comité va discuter à huis clos des idées à l'appui de cette initiative digne d'intérêt. D'énormes problèmes sociaux existent dans la région. Il est urgent de s'attaquer aux problèmes complexes des jeunes et au taux de suicide.

Monsieur Derrick, avez-vous un dernier commentaire?

M. Derrick : Oui. Nous voulons remercier les membres du comité sénatorial de nous avoir permis de nous adresser à eux. Nos efforts pour régler les questions de politique publique sont sincères. Nous aimerions inviter les membres du comité à venir nous rencontrer dans notre territoire, où vous pourrez entendre le point de vue des divers groupes de notre communauté.

Nous cherchons tous véritablement à améliorer les conditions sociales et économiques de nos peuples. J'aimerais revenir sur les commentaires du juge McEachern que j'ai lus tout à l'heure. Nous avons exploré toutes les avenues juridiques possibles. Nous pourrions exiger, au moyen d'un processus judiciaire, que la Couronne respecte certains critères, mais nous ne voulons pas emprunter de nouveau cette voie. Il est beaucoup trop facile de poursuivre les gens et d'obtenir des décisions qui ne conviennent à

also for other Canadians and Aboriginals. Thank you again. If you want to travel to British Columbia, the Gitxsan territory is the best place on Earth, and you are welcome there.

The Chair: Yes, it is a pretty nice spot. Thank you.

(The committee continued in camera.)

aucune des parties. Nous voulons faire de réels efforts pour bâtir un meilleur pays, non seulement pour nous-mêmes, mais aussi pour les autres Canadiens et Autochtones. Encore une fois, merci. Si vous souhaitez visiter la Colombie-Britannique, sachez que le territoire Gitxsan est le meilleur endroit au monde, et vous y êtes les bienvenus.

Le président : Oui, c'est une très belle région. Merci.

(La séance se poursuit à huis clos.)

OTTAWA, Wednesday, December 9, 2009

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 6:30 p.m. to study the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples, and other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada.

Senator Gerry St. Germain (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good evening, honourable senators, members of the public and all viewers across the country watching these proceedings of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples on CPAC or possibly on the web. I am Gerry St. Germain from British Columbia, and I have the honour and privilege of chairing this committee.

The mandate of this committee is to examine legislation and matters relating to the Aboriginal peoples of Canada generally. This gives the committee a broad scope to look into issues of all types that touch on matters of concern to First Nations, Inuit and Metis.

The purpose of the public portion of today's meeting is to obtain a briefing from the Congress of Aboriginal Peoples. After that, we will have time for questions. We will then proceed to an in camera session during which we will consider future business.

[*Translation*]

Before we leave the floor to our witnesses, I would like to introduce you to the members of the committee who are here.

[*English*]

On my left, we have Senator Brazeau, from Québec; and, next to him, Senator Lovelace Nicholas, from New Brunswick; next to her is Senator Hubley, from Prince Edward Island; and on my right, Senator Raine, from British Columbia; Senator Stewart Olsen, from New Brunswick; and last, but definitely not least, Senator Patterson, from Nunavut.

OTTAWA, le mercredi 9 décembre 2009

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui à 18 h 30 pour faire l'étude sur les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada.

Le sénateur Gerry St. Germain (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonsoir honorables sénateurs, membres du public et tous les téléspectateurs dans tout le pays qui observent ces délibérations du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones sur CPAC ou peut-être sur le web. Je suis Gerry St. Germain, de la Colombie-Britannique et j'ai l'honneur et le privilège d'être le président de ce comité.

Le comité a été chargé d'examiner la législation et les questions relatives aux peuples autochtones du Canada en général. C'est pour le comité un large champ d'étude de questions de tous genres touchant les Premières nations, les Inuits et les Métis.

Le segment public de la réunion d'aujourd'hui a pour objet d'obtenir de l'information du Congrès des peuples autochtones. Après cela, nous aurons du temps pour les questions. Nous poursuivrons ensuite la réunion à huis clos pour discuter de notre programme futur.

[*Français*]

Avant d'entendre nos témoins, permettez-moi de vous présenter les membres du comité présents.

[*Traduction*]

À ma gauche se trouve le sénateur Brazeau, du Québec; à sa gauche c'est le sénateur Lovelace Nicholas, du Nouveau-Brunswick; après elle se trouve le sénateur Hubley, de l'Île-du-Prince-Édouard; et à ma droite c'est le sénateur Raine, de la Colombie-Britannique; ensuite c'est le sénateur Stewart Olsen, du Nouveau-Brunswick; et enfin, mais non le moindre, le sénateur Patterson, du Nunavut.

Members of the committee, please help me in welcoming our witness, Betty Ann Lavallée, National Chief, Congress of Aboriginal Peoples. The Congress of Aboriginal Peoples, CAP, established in 1971, is, as the Native Council of Canada described it, the national voice of off-reserve Aboriginal people that advocates for the rights and interests of off-reserve and non-status Indians and for Metis people living in urban, rural and remote areas of Canada.

Ms. Lavallée was elected National Chief of CAP in September 2009 and served as the chief of the New Brunswick Aboriginal Peoples Council, a CAP affiliate, since 1977. On behalf of the committee, I would like to congratulate you on your recent election to National Chief, Ms. Lavallée. I read some of your biography. You come with great credentials. You were in the service, which is near to my heart because so was I. We are pleased to have you here.

You have a presentation, I presume. Hopefully you will give us enough time to ask questions and get answers. This is not the same as the House of Commons: We have answer period as well as Question Period. Let us turn the meeting over to you, Ms. Lavallée.

Betty Ann Lavallée, National Chief, Congress of Aboriginal Peoples: Good evening, Senator St. Germain, senators and participants. It is an honour to be today here on the traditional and unceded land of the Algonquin people to present to the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples.

I am a status Mi'kmaq who has lived all my life off-reserve. I am from Geary, New Brunswick, and am the former Chief and President of the New Brunswick Aboriginal Peoples Council. On September 12, I was elected National Chief of the Congress of Aboriginal Peoples. For 38 years, we have represented the rights and interests of status and non-status Indians living off-reserve and Metis peoples in the key areas of self-government, Aboriginal and treaty rights, land claims, social and health programs, environment, economic development, research, governance and political recognition.

CAP was instrumental in the constitutional negotiations of the 1980s, and we were responsible for the inclusion of Metis into section 35 of the Constitution Act, 1982.

Traditionally speaking, Mi'kmaq culture was matrilineal, and women were the leaders. Emma LaRocque, a noted Aboriginal scholar, has said that colonization has taken a toll on all Aboriginal peoples, but perhaps it has taken its greatest toll on women. Women continue to be discriminated against through the Indian Act, but through the brave work of people such as Sharon McIvor, Senator Sandra Lovelace Nicholas and Jeanette Lavell, we are taking this legislation apart piece by piece. We have never bought into the Indian Act, and we have stood our ground and lived on our traditional territories. Through this odious legislation, we are denied our birthrights and are treated as second-class citizens.

Membres du comité, je vous invite à souhaiter avec moi la bienvenue à notre témoin, Betty Ann Lavallée, chef national du Congrès des Peuples Autochtones. Le Congrès des Peuples Autochtones, le CPA, établi en 1971, est, comme l'a décrit le Conseil national des Autochtones du Canada, la voix nationale des Autochtones hors réserve, et défend les droits et les intérêts des Autochtones vivant hors réserve, des Indiens non inscrits et des Métis qui vivent dans les régions urbaines, rurales et isolées du Canada.

Mme Lavallée a été élue chef national du CPA en septembre 2009 et elle a été le chef du New-Brunswick Aboriginal Peoples Council, qui est affilié au CPA, depuis 1977. Au nom du comité, je vous présente nos félicitations pour votre élection récente comme chef national, madame Lavallée. J'ai lu en partie votre biographie. Vous avez beaucoup à votre actif. Vos états de service me touchent beaucoup, car ils s'apparentent aux miens. Nous sommes heureux de vous accueillir ici.

Vous avez, je suppose, préparé une présentation. Espérons que vous nous laisserez le temps de poser des questions et de recevoir des réponses. Nous ne fonctionnons pas ici comme à la Chambre des communes : nous avons une période de réponses et une période de questions. Nous vous laissons la parole, madame Lavallée.

Betty Ann Lavallée, chef national, Congrès des Peuples Autochtones : Bonsoir sénateur St. Germain, sénateurs et observateurs. C'est un honneur que d'être ici aujourd'hui sur la terre ancestrale et non cédée du peuple Algonquin pour témoigner devant le Comité sénatorial des peuples autochtones.

Je suis une Indienne Mi'kmaq inscrite, et j'ai vécu toute ma vie hors réserve. Je viens de Geary, au Nouveau-Brunswick, et j'ai été le chef et la présidente du New-Brunswick Aboriginal Peoples Council. Le 12 septembre, j'ai été élue chef national du Congrès des Peuples Autochtones. Depuis 38 ans, nous veillons sur les droits et les intérêts des Indiens inscrits et non inscrits vivant hors des réserves et des peuples métis dans les dossiers clés de l'autonomie gouvernementale, des droits des Autochtones et droits issus de traités, des revendications territoriales, des programmes sociaux et de santé, de l'environnement, du développement économique, de la recherche, de la gouvernance et de la reconnaissance politique.

Le CPA a joué un rôle déterminant dans les négociations constitutionnelles des années 1980, et c'est à nous que l'on doit l'inclusion des Métis dans l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982.

Traditionnellement, la culture Mi'kmaq était matrilinéaire, et les femmes en étaient les dirigeantes. Emma LaRocque, une Autochtone érudite de renom, a dit que la colonisation a été difficile pour tous les peuples autochtones, mais peut-être encore plus pour les femmes. Les femmes souffrent encore de discrimination à cause de la Loi sur les Indiens, mais grâce à l'œuvre courageuse de gens comme Sharon McIvor, le sénateur Sandra Lovelace Nicholas et Jeanette Lavell, nous démantelons cette loi petit à petit. Nous n'avons jamais souscrit à la Loi sur les Indiens, nous avons tenu ferme et vécu sur nos terres ancestrales. Cette loi odieuse nous a privées de droits acquis à la naissance et nous avons été traitées comme des citoyens de deuxième classe.

No other act has caused more division among Aboriginal peoples than has the Indian Act. It has divided the Mi'kmaq, Cree, Ojibwa into bands. Peoples have been divided into non-status Indians, band members, non-band members and on- and off-reserve groups. The right to be self-defining is inherent and integral to the preservation of Aboriginal identities and cultures.

Aucune autre loi n'a jamais causé plus de dissidence entre les peuples autochtones que la Loi sur les Indiens. Elle a divisé les Mi'kmaq, les Cree, les Ojibwa en bandes. Les peuples ont été divisés entre Indiens non inscrits, membres appartenant ou non à une bande, et groupes vivant dans des réserves ou en dehors d'elles. Le droit à l'auto-détermination est inhérent à la préservation des identités et des cultures autochtones et en est partie intégrante.

I am a registered Indian and classified, under the Indian Act as a section 6(2) Indian. Under the law, my son is not entitled to be registered as an Indian. We are graded the same as cattle or grades of beef. It is unadulterated discrimination. Fighting to end this inhumane treatment and this colonial era of thinking is a central priority for CAP.

Je suis une Indienne inscrite et je suis classifiée, sous le régime de la Loi sur les Indiens, comme une Indienne au titre du paragraphe 6(2) de la loi. En vertu de la loi, mon fils n'a pas droit au titre d'Indien inscrit. Nous sommes catégorisés comme du bétail. C'est de la discrimination pure et simple. La lutte contre ce traitement inhumain et ce mode de pensée colonial est l'une des grandes priorités du CPA.

The core problem we face is the federal government's denial that it has jurisdiction over Metis and non-status Indians under section 91.24 of the Constitution Act, 1867.

Le principal problème pour nous est le refus du gouvernement fédéral de reconnaître sa responsabilité à l'égard des Métis et les Indiens non inscrits en vertu de l'article 91.24 de la Loi constitutionnelle de 1867.

The Royal Commission on Aboriginal Peoples, RCAP, reported that this denial was the core of federal government discrimination. We say that this denial is wrong in law, and we are seeking a judicial declaration to resolve the issue. The declaration will remove a major obstacle to negotiating a range of matters pertaining to the rights and interests of Metis and non-status Indians.

La Commission royale sur les peuples autochtones, la CRPA, a affirmé que ce refus est le nœud de la discrimination fédérale. D'après nous, ce refus enfreint la loi, et nous cherchons à obtenir une déclaration judiciaire pour résoudre la question. Cette déclaration ferait tomber un obstacle d'importance à la négociation d'un éventail de questions concernant les droits et les intérêts des Métis et des Indiens non inscrits.

The federal government has refused or failed to negotiate with us in good faith. As a result of their legal position, Metis and non-status Indians have suffered discrimination in health care, education, and other benefits, as well as the opportunity to negotiate or enter treaties with respect to "unextinguished" Aboriginal rights or agreements.

Le gouvernement fédéral a refusé de négocier avec nous de bonne foi, ou y a échoué. En conséquence de sa position légale, les Métis et les Indiens non inscrits ont souffert de discrimination aux plans des soins de santé, de l'éducation et d'autres, et n'ont pu prendre part aux négociations, ni conclure de traités ou ententes relativement aux droits « non éteints » des Autochtones.

It is difficult in 10 minutes to cover the entire range of complex issues that this Senate committee has set out to address. I would like to emphasize some basic facts that are not well understood by Canadians. Census of Canada, 1951 reported that 6.7 per cent of the Aboriginal population lived in cities. In 2006, the census reported that over 60 per cent of the ancestral-based population now live in urban areas. The movement of Aboriginal people into urban centres represents the most significant demographic for policy-makers, yet federal and provincial governments have been slow to react. Instead, they have been wrangling over jurisdiction, which has impeded our access to services.

Il est difficile en 10 minutes seulement d'exposer la gamme entière des enjeux complexes que ce comité du Sénat a entrepris d'étudier. J'aimerais insister sur certains faits fondamentaux que les Canadiens comprennent peu. Lors du recensement de 1951, 6,7 p. 100 de la population autochtone vivait dans les villes. En 2006, le recensement révélait que plus de 60 p. 100 de la population ancestrale vivait désormais en région urbaine. La migration des peuples autochtones vers les centres urbains représente le facteur démographique le plus significatif pour les responsables des politiques, et pourtant les gouvernements fédéral et provinciaux ont été lents à réagir. De fait, ils se sont chamaillés sur des questions de compétence, ce qui a fait obstacle à notre accès aux services.

Intergovernmental disputes, federal off-loading and lack of program coordination have all contributed to major social and policy problems for our constituencies. Federal and provincial jurisdictions should come to grips with this issue, but the political will to do so still does not exist. We are tired of being the hot potato tossed back and forth.

Les disputes entre gouvernements, le délestage fédéral de ses obligations, et le manque de coordination entre programmes sont tous des facteurs qui ont contribué aux grands problèmes que vivent nos populations au plan social et à celui des politiques. Les gouvernements fédéral et provinciaux devraient trouver une solution au problème, mais manquent encore de la volonté politique de le faire. Nous en avons assez d'être la patate chaude qu'on se renvoie de l'un à l'autre.

On October 29, the federal, provincial and territorial ministers responsible for Aboriginal affairs and the leaders of the national Aboriginal organizations met in Toronto to discuss education, economic development and health and well-being. This came about as a result of the 2009 Council of the Federation meeting, which established an Aboriginal working group. We all recognize that a federal-provincial-territorial-Aboriginal, or FPTA, process can provide a foundation to pave the way forward on a wide variety of initiatives. Intergovernmental relations lie at the heart of Canadian federalism. Despite this, it appears that the federal government is not supporting a renewal of an FPTA process. We urge this Senate committee to recommend that the federal government participate in this process as a full and effective partner leading to a first ministers' meeting with national Aboriginal leaders.

Le 29 octobre, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des affaires autochtones et les dirigeants des organisations autochtones nationales se sont réunis à Toronto pour discuter d'éducation, de développement économique, de santé et de bien-être. C'était le résultat de la réunion de 2009 du Conseil de la fédération, qui a mis sur pied un groupe de travail autochtone. Nous reconnaissons tous qu'un processus fédéral-provincial-territorial-autochtone, ou FPTA, pourrait être le point de départ d'un large éventail d'initiatives. Les relations entre gouvernements sont le noyau du fédéralisme canadien. En dépit de cela, il semble que le gouvernement fédéral ne soit pas favorable au renouvellement d'un processus de FPTA. Nous incitons ce comité du Sénat à recommander que le gouvernement fédéral participe à ce processus en qualité de partenaire efficace et à part entière en vue d'une rencontre des premiers ministres avec les dirigeants autochtones nationaux.

There is a draft American declaration on the rights of indigenous peoples. I would like to recognize the efforts of President Obama to dialogue with Indians in the United States. For his efforts, the Crow Nation has given him the honorary name of Barack Black Eagle. Most importantly, there is an expectation that the U.S. will adopt the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples.

Il y a une ébauche de déclaration américaine sur les droits des peuples indigènes. J'aimerais souligner les efforts du président Obama pour dialoguer avec les Indiens des États-Unis. Pour ses efforts, la nation Crow lui a donné le titre honoraire de Barack Black Eagle. Plus important encore, l'on s'attend à ce que les États-Unis adoptent la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

CAP participated in the twelfth round of negotiations seeking an agreement for an American declaration on the rights of indigenous peoples. Thirty-five countries are negotiating this declaration, which is using the UN declaration as a minimum standard. Canada is not negotiating or tabling text. The representatives at the table are silent. They have indicated that they will not block consensus as long as the documents explicitly state that the declaration does not apply to Canada.

Le CPA a participé à la douzième ronde de négociations en vue d'une entente relative à une déclaration américaine sur les droits des peuples autochtones. Trente-cinq pays négocient cette déclaration, qui s'inspire de la déclaration des Nations Unis comme norme minimale. Le Canada ne négocie pas, ni ne présente de texte. Les représentants à la table gardent le silence. Ils ont affirmé qu'ils ne feraient pas obstacle au consensus du moment que les documents disent explicitement que la déclaration ne s'applique pas au Canada.

In contrast to the Canadian position, the government of Bolivia has adopted the UN declaration as national law. Increasingly, the Canadian government's position on indigenous rights is out of step with the rest of the world and now with the countries of the Western hemisphere.

Par contraste avec la position canadienne, le gouvernement de la Bolivie a adopté la déclaration des Nations Unies comme loi nationale. De plus en plus, la position du gouvernement canadien sur les droits des Autochtones se démarque de celle du reste du monde, et maintenant de celle des pays de l'hémisphère occidental.

We recommend that this Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples send a strong message that Canada must resume active negotiation and commit to the adoption of a strong American declaration. This is now a moral and an ethical issue for Canada. It is one thing to deny indigenous peoples within borders but quite another to deny us in the entire Western hemisphere.

Nous recommandons que ce Comité sénatorial permanent des peuples autochtones transmette fermement un message pour dire que le Canada doit reprendre la négociation active et s'engager à adopter une ferme déclaration américaine. C'est désormais un enjeu moral et éthique pour le Canada. C'est une chose que de rejeter les droits des peuples autochtones au sein de certaines frontières, mais tout autre chose que de nous les nier dans tout l'hémisphère occidental.

With respect to language, CAP is opposed to the use of unconstitutional language when referencing the Aboriginal peoples of Canada. This Senate committee uses unconstitutional language, and it should end. It is CAP's position that it is important to understand and respect sections 25 and 35 of the Constitution Act, 1982. While the language of the Constitution is clear, federal departments and agencies appear to be uninterested in advancing either the meaning of these sections or what court dicta has called for. CAP frequently receives documents from the

En ce qui concerne la langue, le CPA s'oppose à l'emploi d'un langage inconstitutionnel pour parler des peuples autochtones du Canada. Ce comité du Sénat emploi un langage inconstitutionnel, et devrait y mettre un terme. Le CPA est d'avis qu'il est important de comprendre et de respecter les articles 25 et 35 de la Loi constitutionnelle de 1982. Alors que le langage qui y est employé est clair, les ministères et organismes fédéraux semblent peu intéressés à concrétiser ces articles, ou ce que prônent les décisions des tribunaux. Le CPA reçoit souvent des documents du

federal government using incorrect references to the Constitution, resulting in text that is biased and discriminatory toward non-status Indians.

We have distributed a document to the members of this committee entitled "Changes to the Indian Act Affecting Indian Registration and Band Membership: *McIvor v. Canada*." This is our response to Canada's engagement process to amend the Indian Act, following up on the ruling by the British Columbia Court of Appeal. This ruling found that that section 6 of the Indian Act discriminated on the basis of sex and violated section 15 of the Charter. When Sharon McIvor filed for leave to appeal to the Supreme Court of Canada, they refused to hear her appeal. As a result, the larger gender discrimination issue remains to be addressed.

Canada has decided to amend the Indian Act without consultation with Aboriginal peoples. They have embarked on an engagement process to inform us about the type of amendment to be made. By labelling it as an "engagement process" as opposed to "consultation," Canada hopes to avoid any duty to consult with Aboriginal peoples. Accommodating communal identities is one of the most important and inherent Aboriginal rights that should be protected by section 35 of the Constitution Act, 1982.

The status and membership regime has created more inequities than are apparent in legislation or even in the *McIvor* case. CAP is calling for a larger discussion, which brings all those affected by these Indian Act provisions to the table. We would hope that this Senate committee would endorse and recommend such a process.

Starting in 1997, the Department of Justice Canada began introducing a new form of Aboriginal non-derogation clause to federal statutes. The effect of this is profound and has resulted in a clause that benefits only the Crown. This change was introduced without consultation or discussion with CAP. We realize that, in 2007, the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs undertook a study of section 35 rights, but we are continuing to raise this issue of legal mischief. CAP and others view these non-derogation clauses as arbitrary and haphazard.

As your committee undertakes its deliberations, we urge you to reflect on the non-derogation clause and its importance to Aboriginal, treaty and land claim rights holders. CAP's position is clear. We want the language of section 25 used in all clauses being attached to federal legislation. The existing clauses must be withdrawn.

Everyone on this committee is aware that the health status of Aboriginal peoples is much lower than that of the Canadian population. If you name any health issue, it is likely that the prevalence in our communities is much higher: from type 2

gouvernement fédéral où sont faites des références erronées à la Loi constitutionnelle, ce qui donne un texte biaisé et discriminatoire à l'égard des Indiens non inscrits.

Nous avons distribué aux membres du comité un document intitulé « Modifications à la Loi sur les Indiens touchant l'enregistrement des Indiens et l'effectif des bandes : *McIvor c. Canada* ». C'est notre réponse au processus de participation qu'a mis en œuvre le Canada relativement à la modification de la Loi sur les Indiens, à la suite de la décision de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique. Selon cette décision, l'article 6 de la Loi sur les Indiens était discriminatoire au titre de la différenciation des sexes et enfreignait l'article 15 de la Charte. Quand Sharon McIvor a demandé l'autorisation d'interjeter appel auprès de la Cour suprême du Canada, celle-ci a refusé de l'entendre. En conséquence, la question générale de la discrimination entre les sexes reste encore à résoudre.

Le Canada a décidé de modifier la Loi sur les Indiens sans même consulter les peuples autochtones. Il a entamé une démarche de participation pour nous informer sur le type de modification devant être apporté. En le qualifiant de « processus de participation » plutôt que de « consultation », le Canada espère se soustraire à son devoir de consulter les peuples autochtones. La reconnaissance des identités collectives est l'un des droits inhérents les plus importants des droits des Autochtones qui devrait être protégé par l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982.

Le régime de l'inscription a créé plus d'iniquités qu'il n'y paraît dans la loi, ou même dans la décision *McIvor*. Le PCA prône une discussion plus généralisée, à laquelle participeraient toutes les personnes visées par les dispositions de la Loi sur les Indiens. Nous aimerions bien que ce comité du Sénat avalise et recommande pareil processus.

En 1997, le ministère de la Justice du Canada a commencé à intégrer aux lois fédérales une nouvelle forme de disposition de non-dérogation visant les Autochtones. Cette mesure a eu de profondes répercussions et a donné lieu à une disposition qui n'avantage que la Couronne. Ce changement a été apporté sans consultation ni discussion avec le CPA. Nous savons qu'en 2007, le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles a entrepris une étude des droits découlant de l'article 35, mais nous continuons néanmoins de soulever la question du méfait juridique. Le CPA et d'autres trouvent que ces dispositions de non dérogation sont arbitraires et aléatoires.

Alors que votre comité entreprend ses délibérations, nous vous incitons à réfléchir à la disposition de non-dérogation et à son importance pour les détenteurs de droits ancestraux et conventionnels et issus de règlements de revendications territoriales. La position du CPA est claire. Nous voulons que les termes de l'article 25 soient utilisés dans toutes les dispositions liées à la législation fédérale. Les dispositions actuelles doivent être supprimées.

Tout le monde, à ce comité, sait que les peuples autochtones sont nettement en moins bonne santé que le reste de la population canadienne. Si vous nommez n'importe quel trouble de santé, il est probable que sa prévalence dans nos collectivités est nettement

diabetes to heart disease to substance abuse to fetal alcohol syndrome — these are all major health problems for our people. CAP's key priority is to work with the federal and provincial governments to resolve the complex jurisdictional issues that impact on the provision of good health care. We want to ensure that our people obtain the same level of access and support that is taken for granted by other Canadians.

Our first and central consideration is the fact that the health status of our people is well below the national average. We need intelligent health policies to overcome these disparities; we need to be involved; we need the capacity to be involved; and we need an integrated and transparent process to find solutions.

I have written to Minister Aglukkaq concerning the importance of renewing the Aboriginal diabetes initiative. Type 2 diabetes is an epidemic in our communities. Dr. Stewart Harris, one of Canada's leading authorities on this disease, has reported that the prevalence has skyrocketed. An article in Monday's *The Globe and Mail* described the epidemic as an "economic tsunami." The Aboriginal diabetes initiative for off-reserve and Metis has not been renewed. We have lost our network of front-line prevention and education coordinators, as well as all the gains we have made in the last 10 years.

The housing crisis being faced in our communities requires a national Aboriginal housing strategy and action plan. For those of you who may not know, our organization was the driving force behind the establishment of the Rural and Native Housing Program. This program resulted in action on the long-neglected housing and shelter needs of our communities and constituencies. It produced thousands of housing units across Canada. Today, however, many of these units need to be replaced or repaired.

The work of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples is important since the Canadian public continues to associate Aboriginal issues with Indians living on-reserve. However, the reality is that 80 per cent of the Aboriginal ancestral population now live off-reserve with 60 per cent living in urban areas.

When will federal government policies reflect this reality? Ever since the RCAP report, there has been an acute public policy need for this change, but it has not occurred. This policy breakdown is symbolic of the political reality of off-reserve and Metis peoples in Canada. It is part of the long shadow of grievances and the misunderstandings in our relations. The process of reconciliation flows from the Crown's duty of honourable dealing toward Aboriginal peoples. This committee is part of this all-embracing principle. We look forward to your recommendations.

supérieure : du diabète de type 2 aux troubles cardiaques en passant par la toxicomanie et le syndrome d'alcoolisme fœtal — ce sont tous de graves problèmes de santé dont souffre notre population. La plus grande priorité du CPA est de travailler avec les gouvernements fédéral et provinciaux pour résoudre les enjeux complexes liés aux compétences qui influent sur l'offre de bons soins de santé. Nous voulons nous assurer que notre population ait le même niveau d'accès et de soutien que d'autres Canadiens tiennent pour acquis.

Le premier facteur à prendre en compte pour nous est le fait que l'état de santé de notre population est bien inférieur à la moyenne nationale. Nous avons besoin de politiques intelligentes en matière de santé pour éliminer ces disparités; nous avons besoin de nous engager; nous avons besoin d'avoir les moyens de nous engager; et nous avons besoin d'un processus intégré et transparent pour trouver des solutions.

J'ai écrit à la ministre Aglukkaq au sujet de l'importance de renouveler l'initiative sur le diabète chez les Autochtones. Le diabète de type 2 est épidémique dans nos collectivités. Le Dr Stewart Harris, l'un des plus grands spécialistes de cette maladie au Canada, a déclaré que la prévalence du diabète est montée en flèche. Un article du *Globe and Mail* de lundi décrivait l'épidémie comme un « tsunami économique ». L'initiative sur le diabète chez les Autochtones vivant hors réserve et les Métis n'a pas été renouvelée. Nous avons perdu notre réseau de coordonnateurs de première ligne de la prévention et de l'éducation, mais aussi les gains réalisés depuis une dizaine d'années.

La crise du logement que connaissent nos collectivités exige une stratégie nationale et un plan d'action en matière de logement pour les Autochtones. Pour ceux d'entre vous qui ne le savez pas, notre organisation a été l'instigatrice de la création du Programme de logement pour les ruraux et les Autochtones. Ce programme a poussé à l'action dans le dossier longuement négligé des besoins de logement et de refuge de nos collectivités et circonscriptions. Il a produit des milliers d'unités de logement dans tout le Canada. Aujourd'hui toutefois, bon nombre de ces unités ont besoin d'être remplacées ou réparées.

Le travail du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones est important puisque le public canadien continue d'associer les questions autochtones aux Indiens qui vivent dans les réserves. Cependant, la réalité, c'est que 80 p. 100 de la population ancestrale autochtone vit maintenant hors réserve, et 60 p. 100 de ces Autochtones vivent en région urbaine.

Quand les politiques du gouvernement fédéral refléteront-elles cette réalité? Depuis la diffusion du rapport de la CRPA, on connaît le besoin criant de politique publique pour apporter ce changement, mais il ne s'est pas fait. Cette rupture de politique est symbolique de la réalité politique des Autochtones vivant hors réserve et des Métis au Canada. Elle prolonge le long passé de griefs et d'incompréhension dans nos relations. Le processus de réconciliation découle de l'obligation de l'État de traiter honorablement les peuples autochtones. Les travaux de ce comité s'inscrivent dans ce principe général. Nous sommes impatients de connaître vos recommandations.

Senator Stewart Olsen: Thank you very much for coming her this evening. Once again, because I am new to the committee, I have to apologize for my lack of knowledge.

Is your organization funded by the government? I am not clear. I ask you because I know that funds go to Indians on reservations, but how do you manage? Are you funded by off-reserve Indians or by the government?

Ms. Lavallée: Our national office is funded through a funding agreement with the Office of the Federal Interlocutor, which has since moved under the purview of Indian and Northern Affairs Canada, INAC. It is now referred to as basic organization capacity development. Basically, it would cover about one quarter of our actual expenses per year.

That would be the same situation within our provincial-territorial organizations from east to west. Unfortunately, some of our organizations at this time are not receiving that core funding. Other than that, any other monies that we receive are through contracts or proposals that we submit to the various federal departments to undertake research. We are able, sometimes, to generate a small administrative fee from that work. However, that would probably be the total sum of our funding.

Senator Stewart Olsen: Thank you. I see that programs exist for off-reserve Indians and that funding flows from INAC to the off-reserve.

Ms. Lavallée: Not necessarily.

Senator Stewart Olsen: That is what I am wondering about. I am sorry to interrupt you. There are things that are established, such as new funding to establish the Aboriginal Skills and Training Strategic Investment Fund. Do you manage those or does someone else?

Ms. Lavallée: It would depend. Those agreements you are referring to are through the Aboriginal Human Resources Development Strategy and are for employment and training. We have to bid; you have to answer to a request-for-proposal process, or RFP process, in each province to deliver that program to your people off-reserve.

Anyone can submit a bid on those, non-Aboriginal or Aboriginal, and those are renewed every five years. We are now in the process of looking at a new program on assets, which will work together with the economic development strategy that has been announced, and education and health.

At this point, we are in early discussions to set up a working committee with the appropriate federal department, INAC and Human Resources and Skills Development Canada, HRSDC, in this case, to begin the work on these types of initiatives.

Senator Stewart Olsen: Do you show them your accountability measures and everything?

Le sénateur Stewart Olsen : Merci beaucoup d'être des nôtres ce soir. Une fois encore, puisque je suis nouveau au comité, je dois présenter mes excuses pour mon ignorance du sujet.

Votre organisation est-elle financée par le gouvernement? Je m'interroge. Je pose la question parce que je sais que des fonds sont versés aux Indiens des réserves, mais comment faites-vous? Êtes-vous financés par les Indiens hors réserve, ou par le gouvernement?

Mme Lavallée : Notre bureau national est financé au moyen d'un accord de financement conclu avec le Bureau de l'interlocuteur fédéral, qui relève maintenant du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le MAINC. C'est dans le cadre de ce qui est maintenant appelé du développement fondamental des capacités de l'organisation. En gros, ce financement couvre environ un quart de nos dépenses réelles par année.

Ce serait la même situation dans nos organisations provinciales-territoriales d'est en ouest. Malheureusement, certaines de nos organisations ne reçoivent actuellement pas de ce genre de financement de base. À part cela, nous recevons d'autres sommes au moyen de contrats ou de propositions que nous soumettons aux divers ministères fédéraux pour effectuer de la recherche. Ce type de travail génère parfois de modestes droits administratifs. Cependant, c'est probablement tout pour ce qui est de notre financement.

Le sénateur Stewart Olsen : Je vous remercie. Je vois qu'il existe des programmes pour les Indiens hors réserve et que le MAINC en assure le financement.

Mme Lavallée : Pas nécessairement.

Le sénateur Stewart Olsen : C'est la question que je me pose. Pardonnez-moi de vous interrompre. Certaines choses sont établies, comme un nouveau fonds pour la création du Fonds d'investissement stratégique pour les compétences et la formation des Autochtones. Est-ce vous qui le gérez ou quelqu'un d'autre?

Mme Lavallée : Cela dépend. Ces ententes dont vous parlez sont conclues dans le cadre de la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones et portent sur l'emploi et la formation. Nous devons présenter une offre; nous devons passer par le processus de demande de propositions dans chaque province pour offrir ce programme à notre population hors réserve.

N'importe qui peut faire une proposition en réponse à ces demandes, non autochtones et autochtones, et ces contrats sont renouvelés tous les cinq ans. Nous étudions actuellement un nouveau programme sur les biens, qui s'appliquera conjointement avec la stratégie sur le développement économique qui a été annoncée, et l'éducation et la santé.

Pour l'instant, nous avons amorcé un dialogue en vue de la mise sur pied d'un groupe de travail avec le ministère fédéral approprié, le MAINC et Ressources humaines et Développement des compétences Canada, RHDCC, dans ce cas-ci, pour entreprendre le travail sur ce genre d'initiative.

Le sénateur Stewart Olsen : Leur démontrez-vous vos mesures de reddition des comptes et tout le reste?

Ms. Lavallée: We are required to follow Treasury Board of Canada Secretariat guidelines.

Senator Stewart Olsen: Do they monitor that? How would you win a bid?

Ms. Lavallée: It would depend on the quality of the proposal being submitted. It would have to meet all the terms and conditions in the RFP call, and we would have to show the capacity to be able to deliver effectively.

In the case of most of our provincial-territorial organizations, PTOs, it is delivered province-wide. It is not site-specific. It would have to be delivered throughout the whole province.

Senator Stewart Olsen: Mainly, you are an advocacy group.

Ms. Lavallée: The national office is the representative body for the provincial organization, and we advocate on their behalf.

Senator Stewart Olsen: Your salaries come from the small funding that comes to you.

Ms. Lavallée: That is right.

Senator Lovelace Nicholas: Welcome. How do you become a member of your organization?

Ms. Lavallée: CAP itself does not have the membership. The membership is held in the province, and the membership from province to province would be determined on the territory, the treaties that have been signed, the ancestry and any court cases that they might have already won.

The one I am most familiar with is the province of New Brunswick, being the former chief and president for 13 years. We were successful in winning several hunting and fishing cases in New Brunswick. Some individuals are not registered under the Indian Act because we are still under pre-Confederation treaties. The beneficiary issue of the pre-Confederation treaties has yet to be established.

However, each province would differ depending on the historical nation. I am not talking about reserves; I am talking about the historical nation of people; the collectivity.

Senator Lovelace Nicholas: Could you tell the committee what a perfect solution would be for your organization, for funding, for the status quo, the registered and so forth?

Ms. Lavallée: Equality.

Senator Lovelace Nicholas: Equality; I agree with you.

Ms. Lavallée: We are not a lesser people. We are the same people. We just happen to live on the wrong side of the track.

Senator Lovelace Nicholas: That was not our fault. People were put on reserves, and people were hunting at the time, and they were not considered registered. That is not the problem here.

Mme Lavallée : Nous sommes tenus de suivre les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Le sénateur Stewart Olsen : Est-ce qu'ils en font un suivi? Comment remportez-vous un contrat?

Mme Lavallée : Tout dépend de la qualité de la proposition soumise. Elle doit répondre aux modalités et conditions de la demande de propositions et il se peut que nous devions faire la preuve de notre capacité d'exécution efficace.

Dans le cas de la plupart de nos organisations provinciales-territoriales, les OPT, les programmes sont réalisés à l'échelle de la province. Ce n'est pas particulier à un endroit. Il faut pouvoir l'offrir dans toute la province.

Le sénateur Stewart Olsen : Vous êtes surtout un groupe de défense des intérêts.

Mme Lavallée : Le bureau national est l'organe représentatif de l'organisation provinciale, et nous la représentons.

Le sénateur Stewart Olsen : Vos salaires sont versés à même les maigres fonds qui vous sont versés.

Mme Lavallée : C'est exact.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Je vous souhaite la bienvenue. Comment devient-on membre de votre organisation?

Mme Lavallée : Le CPA lui-même n'a pas de membres. Ce sont les organisations provinciales qui ont des membres, et l'effectif d'une province à l'autre est fonction du territoire, des traités qui ont été signés, des droits ancestraux et des procès qui ont pu être gagnés.

La province dont je connais le mieux l'organisation est celle du Nouveau-Brunswick, puisque j'en ai été chef et présidente pendant 13 ans. Nous avons réussi à remporter plusieurs procès relatifs aux droits de chasse et de pêche au Nouveau-Brunswick. Certains de nos membres ne sont pas inscrits sous le régime de la Loi sur les Indiens parce que nous sommes encore sous le régime de traités signés avant la Confédération. La question du bénéficiaire dans les traités antérieurs à la Confédération n'a pas encore été réglée.

Toutefois, chaque province diffère selon la nation ancestrale. Je ne parle pas des réserves; je parle de l'origine ancestrale du peuple; la collectivité.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Pourriez-vous dire au comité quelle serait la solution parfaite pour votre organisation, aux plans du financement, du statu quo, des Indiens inscrits, et cetera?

Mme Lavallée : L'équité.

Le sénateur Lovelace Nicholas : L'équité, j'en conviens.

Mme Lavallée : Nous ne valons pas moins que le reste de la population. Nous sommes pareils. Nous sommes seulement du mauvais côté de la voie ferrée.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Ce n'est pas notre faute. Les gens ont été mis dans des réserves, ils chassaient tout le temps et ils n'étaient pas considérés inscrits. Ce n'est pas là le problème.

Do you think one of the solutions would be or could be the study of the Indian Act?

Ms. Lavallée: The Indian Act has been studied to death. It has been in existence since the late 1800s. It is archaic. It has never been amended to reflect modern realities, such as the Canadian Charter of Rights and Freedoms. I believe that it is time for the Indian Act to be abolished.

We need something new. We, formerly the Native Council of Canada and now the Congress of Aboriginal Peoples, have always called for an Aboriginal peoples act to reflect section 35 of the Constitution Act, 1982, which states that the federal government has responsibilities for Indians, Inuit and Metis; it says nothing about First Nations.

Therefore, we believe it is now time. It is now being taken apart, piece by piece. With the passage of the Canadian Human Rights Act and the ability to challenge the act, now, and in the future, by the members of communities — I believe it is within three years — will throw communities, organizations and everything into chaos. The human rights committee will not be able to handle the amount of human rights claims and complaints that will be coming.

Senator Brazeau: I would like to ask a supplementary on Senator Lovelace Nicholas's first question with respect to membership. Obviously, having been where you are now, I know the answer to this. However, to be fair, the same question was asked of the Métis National Council.

Provincial affiliate organizations are members of CAP who have the membership list, but could you share with the committee, perhaps in the future if not this evening, what the membership numbers are in each of the individual provincial affiliate organizations? As I understand, a new section was added to the constitution of CAP for all affiliate organizations to divulge their membership numbers in the exercise of greater accountability.

Please share that with the committee at a future date, unless you have the answer now. We would like to know what the membership numbers are for each of those provincial affiliate organizations. That would be appreciated.

Ms. Lavallée: Senator Brazeau is right. As part of their verification process to maintain constituent standing within the organization, the Congress of Aboriginal Peoples instituted that each provincial or territorial organization must have an audit of their membership numbers and have them verified. That must be submitted annually now, with the minutes of their annual general meeting, AGM, their audited financial statements and other current board of directors.

Pensez-vous que l'une des solutions serait, ou pourrait être dans l'étude de la Loi sur les Indiens?

Mme Lavallée : La Loi sur les Indiens a été étudiée à la nausée. Elle existe depuis la fin des années 1800. Elle est archaïque. Elle n'a jamais été modifiée pour refléter les réalités du monde moderne, comme la Charte canadienne des droits et libertés. J'estime le temps venu d'abolir la Loi sur les Indiens.

Nous avons besoin de quelque chose de nouveau. Nous, anciennement le Conseil national des Autochtones du Canada et maintenant le Congrès des Peuples Autochtones, avons toujours milité en faveur d'une loi sur les peuples autochtones qui reflète l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982, lequel stipule que le gouvernement fédéral assume des obligations à l'égard des Indiens, des Inuits et des Métis; il n'y est pas question de Premières nations.

Donc nous estimons que le temps est venu. Elle est actuellement démantelée, morceau par morceau. L'adoption de la Loi canadienne sur les droits de la personne et la possibilité pour les membres des collectivités de contester la loi, maintenant et dans le futur — je crois que c'est d'ici trois ans — jettera les collectivités, les organisations et tout le reste dans le chaos. Le comité des droits de la personne ne pourra pas faire face à la quantité de réclamations et de plaintes relatives aux droits de la personne qui seront formulées.

Le sénateur Brazeau : J'aimerais poser une question dans la même veine que la première question du sénateur Lovelace Nicholas sur l'effectif. De toute évidence, comme j'ai déjà été à votre place maintenant, je connais la réponse. Toutefois, pour être juste, la même question a été posée au Ralliement national des Métis.

Les organisations provinciales affiliées sont des membres du CPA qui ont une liste de membres, mais pourriez-vous dire au comité, peut-être à un autre moment si ce n'est ce soir, combien de membres compte chaque organisation provinciale affiliée? Si j'ai bien compris, un nouvel article a été ajouté à la constitution du CPA faisant que toutes les organisations affiliées doivent divulguer le nombre de leurs membres dans une optique de meilleure reddition des comptes.

Pourriez-vous fournir ces chiffres au comité ultérieurement, à moins que vous les ayez maintenant? Nous aimerions connaître les chiffres de l'effectif de chacune des organisations provinciales affiliées. Ce serait apprécié.

Mme Lavallée : Le sénateur Brazeau a raison. Dans le cadre de leur processus de vérification pour garder le titre de membre de l'organisation, le Congrès des Peuples autochtones a décrété que chaque organisation provinciale ou territoriale doit procéder à un audit des chiffres de son effectif et vérifier ceux-ci. Ces chiffres doivent désormais être fournis chaque année, avec le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle, les états financiers vérifiés et d'autres documents du conseil d'administration du moment.

In the East, we have made great strides working with the Office of the Federal Interlocutor in establishing and having ours computerized. The work is now beginning in Quebec, and Ontario is getting there. Some of our PTOs are at various stages.

Some of the problem areas at this point are relative with some of the newer PTOs because they do not receive funding from the government under any of the programs. Theirs is basically a voluntary organization, and they are attempting now to be able to set up their membership standards and numbers, learning from those of us who have more experience.

Senator Brazeau: The purpose of membership numbers is important because significant amounts of money are being spent on Aboriginal peoples every year by the federal government. The majority of it goes to reserves, and many organizations, such as the Congress of Aboriginal Peoples, the Métis National Council and the Native Women's Association of Canada, receive funding from the federal government to deliver various programs and services and to offer other services.

In my opinion, it is important to look at the membership numbers because no government would want to issue X amount of dollars if no membership base exists to service the people who organizations claim to represent — and also those that they service, who may not be members.

The National Association of Friendship Centres, for example, who are obviously urban-based and have a network of 118 friendship centres across the country, also deliver services to the off-reserve Aboriginal population. They have concrete data as to the number of individuals who they service each and every year. It is important to look at the membership numbers for funding purposes, I believe, and also those that are being serviced. That gives the taxpayers and citizens all across this country a better idea of what is going where, and for whom, to ensure that no duplication of services occurs.

Ms. Lavallée: I could not agree with you more. However, I want to bring to the Senate committee's attention — and I can speak to my former organization — that you did not have to be a member of the organization to obtain services. We were status-blind. We provided services regardless of whether people were members of the organization, as long as they could demonstrate the need and they met the criteria of the program that was being delivered on behalf of the government.

Membership itself was for the political process. That was to participate in annual general meetings and so on.

In New Brunswick, we have universal suffrage. Any off-reserve Aboriginal person, besides the members, can vote for the provincial chief. All he or she has to do is have his or her name put on a voters' list. We have an independent electoral commission that monitors that and is administered by that. The reality of the situation is that you cannot force people to join political organizations, but you still can deliver programs and services.

Dans l'Est, nous avons fait d'énormes progrès dans le cadre de notre collaboration avec le Bureau de l'interlocuteur fédéral, en établissant notre système informatisé. Le travail est amorcé au Québec, et l'Ontario suit de près. Certaines de nos OPT en sont à des stades divers.

Certains aspects problématiques actuellement se rapportent à quelques OPT plus jeunes parce qu'elles ne reçoivent de financement d'aucun des programmes du gouvernement. Ce sont principalement des organisations bénévoles, et elles essaient de formuler leurs normes d'adhésion et d'établir les chiffres de leur effectif, de tirer des leçons de ceux d'entre nous qui avons plus d'expérience.

Le sénateur Brazeau : Les chiffres des effectifs sont importants parce que le gouvernement fédéral dépense d'énormes sommes sur les peuples autochtones chaque année. La plus grande partie va aux réserves, et bien des organisations, comme le Congrès des Peuples Autochtones, le Ralliement national des Métis et l'Association des femmes autochtones du Canada, reçoivent un financement du gouvernement fédéral pour l'offre de divers programmes et services.

À mon avis, il est important d'examiner les chiffres de l'effectif des organisations parce qu'aucun gouvernement ne voudrait verser le moindre montant d'argent en l'absence de membres pour offrir des services aux personnes que les organisations disent représenter — et aussi en l'absence de données sur ceux à qui elles fournissent des services, que ce soit ou non des membres.

L'Association nationale des centres d'amitié, par exemple, qui est évidemment en milieu urbain et qui a un réseau de 118 centres d'amitié dans tout le pays, fournit aussi des services aux Autochtones vivant hors réserve. Elle a des données concrètes sur le nombre de personnes qu'elle dessert chaque année. Il est important de connaître les chiffres de l'effectif aux fins du financement, je pense, et aussi de savoir qui reçoit les services. Ainsi les contribuables et les citoyens dans tout le pays peuvent-ils avoir une meilleure idée de ce qui va où, et pour qui, afin qu'il n'y ait pas de chevauchement des services.

Mme Lavallée : Je ne peux qu'en convenir. Cependant, j'aimerais porter à l'attention du comité sénatorial — et je peux donner l'exemple de mon ancienne organisation — qu'il n'est pas nécessaire d'être membre de l'organisation pour obtenir ses services. Nous ne faisons aucun cas du statut. Nous fournissons des services, que les gens soient ou non membres de l'organisation, dans la mesure où ils peuvent en démontrer la nécessité et qu'ils répondent aux critères du programme qui est livré au nom du gouvernement.

L'adhésion en soi, c'était pour le processus politique. C'était pour participer aux assemblées générales annuelles, notamment.

Au Nouveau-Brunswick, nous avons le suffrage universel. N'importe quel Autochtone vivant hors réserve, à part les membres, peut voter à l'élection du chef provincial. Il lui suffit de faire inscrire son nom sur une liste électorale. Nous avons une commission électorale indépendante qui surveille cela et qui est administrée dans le cadre de ce processus. La réalité, c'est qu'on ne peut forcer personne à adhérer à des organisations politiques, mais on peut tout de même offrir des programmes et des services.

The Chair: In your presentation, you said that this Senate committee uses unconstitutional language, and it should end. You should never ask a question unless you know the answer. However, I will ask you. In what particular area do you feel offended?

Ms. Lavallée: The term "First Nation" offends us. In section 35 of the Constitution Act, 1982, it states Indian, Inuit, Metis. I have been brought up in a historical and traditional Aboriginal family. I belong to the Mi'kmaq Nation. I may live off-reserve, but I am an integral part of the nation. The Mi'kmaq Nation extends from the Gaspé all the way to Newfoundland.

"First Nation" has been used to replace "Indian." If you use the term "Indian," then for those who self-identify as a non-status Indian, this is another way of government to deny services, benefits and recognition.

My hope and dream some day is that my nation will be reconstituted, where everyone in the Mi'kmaq Nation will have equality. Regardless of where they live, regardless of if there is a registration under the Indian Act, they will be citizens of the nation.

The Chair: I was in the Navajo Nation with some of the members of this particular committee; and Navajo President Joe Shirley said, "I am not an Indian; I am a Native American." He said that the White people were looking for India, so when they first made contact with them, they called them Indians; but really they are Native Americans. He said, "I do not live on a reserve. Animals are kept on a reserve. I live on my traditional lands."

I hear what you are saying. This is maybe not justification in your eyes, but on the word "Indian," I am a Metis, and I grew up being called a half-breed. Having said that, it just built character; it made me stronger.

Senator Brazeau: This question deals with accountability, and I have asked this of other organizations as well. Obviously, you receive money from the federal government to be able to operate on a day-to-day basis. What level of accountability exists within the organization to ensure that the funding that is received is properly spent on what it is supposed to be spent on, and that the terms and conditions of the agreements are fulfilled?

Second, what level of oversight does the funder — whether it is INAC, HRSDC, Health Canada or others that fund the organization — have over the entire administration of the funding that flows through the contribution agreements with the Congress of Aboriginal Peoples?

Ms. Lavallée: I am in the process right now — I have my style of leadership and how I like to do things, everyone does — of instituting different accounting procedures to the letter of contracts. I am working at setting up separate accounts for each program so that any time funding comes in, that funding goes directly to that account set up for that specific purpose. Transmittal slips or cheque requisition slips will accompany it. Paperwork will be photocopied. We are working with the various

Le président : Dans votre présentation, vous avez dit que ce comité sénatorial emploi un langage inconstitutionnel et qu'il faut y mettre fin. On ne devrait jamais poser de question dont on ne connaît pas la réponse. Je vous la poserai cependant. Qu'est-ce qui vous offense en particulier?

Mme Lavallée : L'expression « Première nation » nous offense. Dans l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982, il est question d'Indien, d'Inuit, de Métis. J'ai grandi dans une famille autochtone conventionnelle et traditionnelle. Je suis membre de la nation Mi'kmaq. Je vis peut-être hors réserve, mais je fais partie intégrante de la nation. La nation Mi'kmaq est éparpillée de Gaspé jusqu'à Terre-Neuve.

L'expression « Première nation » a remplacé celle d'« Indien ». Si vous employez le terme « Indien », pour ceux qui s'auto-identifient comme des Indiens non inscrits, c'est une autre façon pour le gouvernement de refuser des services, des avantages et la reconnaissance.

J'espère et je rêve qu'un de ces beaux jours, ma nation sera reconstituée, et toute la nation Mi'kmaq vivra dans l'égalité. Peu importe où ils vivront, peu importe qu'ils soient ou non inscrits sous le régime de la Loi sur les Indiens, ils seront citoyens de la nation.

Le président : J'ai rendu visite à la nation Navajo avec certains membres de ce comité, et le président Navajo, Joe Shirley a dit : « Je ne suis pas un Indien; je suis un Autochtone d'Amérique. » Il a dit que les Blancs étaient en quête de l'Inde, alors quand a été établi le premier contact avec eux, les Blancs les ont appelé des Indiens; mais en réalité, ils sont des Autochtones d'Amérique. Il a dit, « Je ne vis pas dans une réserve. Ce sont les animaux qui sont gardés dans une réserve. Je vis sur mon territoire ancestral. »

Je comprends bien ce que vous dites. Ce n'est peut-être pas une justification à vos yeux, mais au sujet du mot « Indien », je suis un Métis et j'ai grandi en me faisant appeler un demi-sang. Cela étant dit, cela bâtit le caractère et m'a rendu plus fort.

Le sénateur Brazeau : Ma question porte sur la reddition des comptes, et je l'ai posée à d'autres organisations aussi. De toute évidence, vous recevez de l'argent du gouvernement fédéral pour pouvoir mener vos activités courantes. Quel est le degré reddition des comptes dans l'organisation pour assurer que les fonds reçus sont dépensés comme il se doit, qu'ils sont dépensés sur ce à quoi ils sont destinés, et que les modalités des ententes sont respectées?

Deuxièmement, quel degré de surveillance est-ce que l'organe de financement — que ce soit le MAINC, RHDCC, Santé Canada ou d'autres qui financent l'organisation — assure sur l'administration dans son ensemble du financement découlant d'accords de contribution conclus avec le Congrès des Peuples autochtones?

Mme Lavallée : En ce moment — j'ai mon style de leadership et, comme tout le monde, j'ai ma façon à moi de faire les choses — je suis en train d'instaurer des procédures comptables différentes relativement aux contrats-lettres. Je suis en train de créer des comptes distincts pour chaque programme de manière à ce que dès que des fonds sont reçus, ils soient directement versés dans le compte pour être utilisés aux fins auxquelles ils sont destinés. Les bordereaux de transmission ou de demande de chèque les

departments at this point, with their general accountants or certified public accountants, CPAs, to look at other measures that we can take.

I want to ensure that every cent we receive is used in a manner that is accountable to my board and to my people. I am anal-retentive when it comes to those matters; I am a hands-on chief. My staff right now does not like me very much, I think, because I always question them, go through files and demand answers. They have been working many late hours, early mornings and weekends. A few of them are behind me who can attest to that.

However, oversight now is that budgets are being scrutinized and double-checked. A management committee is in place to work with me and checks all the statements, bank transactions, credit card receipts, et cetera almost on a monthly basis. I have cancelled BlackBerrys and taken away telephones. I am looking at every aspect to cut corners so that money is available for the real issues that we need to talk about and to be able to do some additional work.

We have several court cases that we have worked on for years. We no longer have funding under the legal defence, so we will now have to pay for these cases out of our own pocket. I have to free up every dollar possible to be able to support these cases through the rest of the court system. I am really penny-pinching.

Senator Brazeau: I appreciate that you are penny-pinching, but that is not really about the contribution agreements that you receive from different departments to do whatever work needs to be done. What level of oversight have they done in the last couple of years to ensure that funding they provide is well spent?

Ms. Lavallée: Previously, they did not do much. The departments with which we are working seem to have many new personnel. Nearly every quarter now, they come to do "site visits" to monitor and work with our financial officer to ensure the conditions of any agreements that we have with their department will be strictly adhered to.

Senator Brazeau: Aside from a financial officer, do you have any other layers of accountability such as a board, finance committee or the entire assembly to approve financial statements, et cetera?

Ms. Lavallée: The management committee currently reports directly. The financial officer reports to me, to the management committee, the board of directors and the assembly. That will also include an auditor working with her at the same time. We are looking to have possibly the financial officer operate at the level of a CPA.

Senator Brazeau: What is a CPA?

Ms. Lavallée: It is a certified public accountant who has a designation and is bondable. Our current financial officer is already taking training and will do more.

accompagneront. Les documents seront photocopiés. Nous travaillons en ce moment avec les divers ministères, avec leurs comptables généraux ou experts en comptabilité, les CPA, et étudions d'autres mesures que nous pourrions adopter.

Je tiens à m'assurer que chaque sou reçu est dépensé d'une manière dont je peux rendre compte à mon conseil d'administration et à mon peuple. Je suis très pointilleuse quand il s'agit de ces choses; je suis un chef qui met la main à la pâte. Mes employés, actuellement, ne m'aiment pas beaucoup, je pense, parce que je les interroge constamment, je vérifie les dossiers et j'exige des réponses. Ils ont fait bien des heures supplémentaires, connu bien des débuts de journée très matinaux et des fins de semaines de travail. Quelques-uns sont ici, derrière moi, et peuvent en attester.

Cependant, la surveillance, maintenant, c'est que les budgets sont passés au crible et contre-vérifiés. Un comité de gestion est en place, qui collabore avec moi et vérifie tous les relevés, les transactions bancaires, les reçus de cartes de crédit, et cetera, presque chaque mois. J'ai résilié des contrats de BlackBerry et supprimé des téléphones. Je passe en revue chaque aspect pour trouver des raccourcis afin que les fonds soient investis dans les enjeux réels qu'il faut régler et pour que nous puissions faire plus.

Nous avons plusieurs procès en cours sur lesquels nous avons travaillé des années. Nous n'avons plus de financement au titre de la défense en droit, alors nous devrons désormais payer pour eux de notre propre poche. Je dois libérer le plus possible d'argent pour pouvoir soutenir ces dossiers tandis qu'ils suivent leur cours dans le système judiciaire. Je suis vraiment très avare.

Le sénateur Brazeau : Je comprends que vous soyez avare, mais il ne s'agit pas vraiment des accords de contribution que vous avez avec divers ministères pour faire le travail qui doit être fait. Quel genre de surveillance a été exercée ces deux dernières années pour s'assurer que les fonds versés sont dépensés comme il se doit?

Mme Lavallée : Avant, il n'y en avait pas tellement. Les ministères avec lesquels nous travaillons semblent avoir un vaste effectif. Presque tous les trimestres, maintenant, ils font des « visites sur le terrain » pour surveiller notre agente financière et travailler avec elle afin de s'assurer que les conditions des ententes que nous avons avec leur ministère sont strictement observées.

Le sénateur Brazeau : À part l'agente financière, avez-vous d'autres palier de reddition des comptes, comme un conseil d'administration, un comité des finances ou l'assemblée entière, pour approuver les états financiers et autres documents?

Mme Lavallée : Le comité de gestion rend généralement compte directement de ses activités. L'agente financière relève de moi, du comité de gestion, du conseil d'administration et de l'assemblée. Il y a aussi un vérificateur qui travaille avec elle en même temps. Nous envisageons la possibilité de mettre l'agente financière au niveau d'un CPA.

Le sénateur Brazeau : Qu'est-ce qu'un CPA?

Mme Lavallée : C'est un expert comptable qui a un titre et qui est cautionnable. Notre agente financière actuelle suit déjà une formation et la poursuivra.

Senator Raine: What is your relationship with the friendship centre associations? They are actively involved in delivering programs to off-reserve Natives.

Ms. Lavallée: It would depend on the area of the country in which you live. In the East, particular in New Brunswick and Halifax, and the smaller provinces, we do not have large friendship centres. They are unique to the larger provinces such as Quebec and westward in large metropolitan centres.

We work and partner with them in the East wherever we can to stretch a dollar. In the West, I believe there are good relationships in some areas and not such good relationships in others.

Senator Raine: Both organizations are in the business of delivering programs. Do you discuss with the friendship centres which organization is best to deliver which program?

Ms. Lavallée: Are you speaking about the national or local level?

Senator Raine: I am referring to the provincial level.

Ms. Lavallée: The position of our provincial chiefs and presidents, as a self-governing body, is that, similar to any government, they have the right to deliver their own programs and services. As I said, they work with friendship centres in some areas. However, there is not much working together because of the dichotomy of people in other areas.

Senator Lovelace Nicholas: I would like to extend a comment to Senator Brazeau and you about penny-pinching. I think most First Nations' organizations do a great deal of penny-pinching.

Do you represent only Mi'kmaq?

Ms. Lavallée: No. As a national organization, I have provincial and territorial organizations from across Canada.

Senator Lovelace Nicholas: Can you name some?

Ms. Lavallée: The Native Council of Nova Scotia traditionally represents Mi'kmaq, but they also service people from other nations, such as the Cree, Ojibwa or Inuit, who happen to live in the province. The Federation of Newfoundland Indians is in the process of finalizing their agreement with INAC for registration. They represent primarily mainland Mi'kmaq. The Labrador Metis Nation are historically Inuit, but they self-identity as Metis. I am half-blood, the same as the good senator. That is what makes us tough. In New Brunswick, we represent Maliseet, Mi'kmaq and Passamaquoddy.

Senator Lovelace Nicholas: Thank you. I simply wanted you to say that you do represent Maliseet. You had only mentioned Mi'kmaq.

Le sénateur Raine : Quels sont vos rapports avec les associations de centres d'amitié? Ils participent activement à la prestation de programmes aux Autochtones hors réserve.

Mme Lavallée : Cela dépend de la région du pays où on vit. Dans l'Est, particulièrement au Nouveau-Brunswick et à Halifax, et aussi dans les plus petites provinces, nous n'avons pas de grands centres d'amitié. Ils sont caractéristiques des plus grandes provinces comme le Québec et dans l'Ouest, les grands centres métropolitains.

Nous travaillons avec eux et sommes leurs partenaires chaque fois que nous avons la possibilité de fournir une contribution financière. Dans l'Ouest, je pense, de bons rapports sont entretenus dans certaines régions et de moins bons rapports dans d'autres.

Le sénateur Raine : Les deux organisations ont pour vocation de livrer des programmes. Discutez-vous avec les centres d'amitié de qui est le mieux placé pour livrer quel programme?

Mme Lavallée : Voulez-vous dire à l'échelle nationale ou locale?

Le sénateur Raine : Je veux dire au niveau provincial.

Mme Lavallée : La position de nos chefs et présidents provinciaux, en tant qu'entité gouvernementale autonome, c'est qu'à l'instar de tout autre gouvernement, ils ont le droit de livrer leurs propres programmes et services. Comme je l'ai dit, ils collaborent avec les centres d'amitié dans certaines régions. Cependant, il n'y a pas beaucoup de collaboration dans d'autres régions en raison de la dichotomie de la population.

Le sénateur Lovelace Nicholas : J'aimerais faire un commentaire à l'intention du sénateur Brazeau et la vôtre au sujet de l'avarice. Je pense que la plupart des organisations des Premières nations sont très économes.

Ne représentez-vous que les Mi'kmaq?

Mme Lavallée : Non. En tant qu'organisation nationale, je représente des organisations provinciales et territoriales de tout le Canada.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Pourriez-vous en nommer quelques-unes?

Mme Lavallée : Le Native Council of Nova Scotia représente traditionnellement les Mi'kmaq, mais il fournit aussi des services aux peuples d'autres nations, comme les Cree, les Ojibwa ou les Inuits, qui se trouvent à vivre dans la province. La Federation of Newfoundland Indians est en train de mettre la dernière main à son entente avec le MAINC relativement à l'inscription. Elle représente surtout les Mi'kmaq de La Grand' Terre. Selon l'histoire, la nation métisse du Labrador est inuite, mais s'auto-identifie comme étant métisse. Je suis une demi-sang, comme le bon sénateur. Cela nous endurcit. Au Nouveau-Brunswick, nous représentons les nations Maliseet, Mi'kmaq et Passamaquoddy.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Je vous remercie. Je voulais seulement vous faire dire que vous représentez effectivement les Maliseet. Vous n'avez parlé que des Mi'kmaq.

The Chair: On behalf of honourable senators, I would like to thank Ms. Lavallée for her presentation tonight. It is enlightening. We are trying to meet all leaders of the various organizations to understand better the situation as we work to try to improve the plight of First Nations people across this country. If there is any way, at any time, Ms. Lavallée, that you feel this committee could help you in your work, do not hesitate to contact the committee clerk. We would like to help.

Thank you for taking time to be with us. You did an excellent job.

(The committee continued in camera.)

Le président : Au nom des honorables sénateurs, je tiens à remercier Mme Lavallée pour sa présentation de ce soir. C'était très instructif. Nous essayons de rencontrer tous les dirigeants des diverses organisations pour mieux comprendre la situation puisque nous nous efforçons d'améliorer le sort des peuples des Premières nations du pays. Si vous pensez à un moyen, n'importe quand, madame Lavallée, par lequel notre comité pourrait vous aider dans votre tâche, n'hésitez pas à communiquer avec notre greffière. Nous aimerions pouvoir vous aider.

Nous vous remercions du temps que vous nous avez consacré. Vous avez fait un excellent travail.

(La séance se poursuit à huis clos.)

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Poste-payé
Lettermail Poste-lettre
1782711
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Tuesday, December 8, 2009

Gitxsan Hereditary Chiefs:

Elmer Derrick, Chief Negotiator.

Gitxsan Treaty Society:

Gordon Sebastian, Executive Director and Negotiator;

Bev Clifton Percival, Negotiator;

Gordon Gibson, Adviser;

Tex Enemark, Adviser.

Wednesday, December 9, 2009

Congress of Aboriginal Peoples:

Betty Ann Lavallée, National Chief.

TÉMOINS

Le mardi 8 décembre 2009

Chefs héréditaires Gitxsan :

Elmer Derrick, négociateur en chef.

Société des traités Gitxsan :

Gordon Sebastian, directeur exécutif et négociateur;

Bev Clifton Percival, négociatrice;

Gordon Gibson, conseiller;

Tex Enemark, conseiller.

Le mercredi 9 décembre 2009

Congrès des Peuples Autochtones :

Betty Ann Lavallée, chef national.

Available from:
PWGSC – Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Disponible auprès des:
TPGSC – Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca